



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

IMPACT DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT FÉDÉRAL SUR L'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE AU CANADA

**Rapport du Comité permanent de la science et de
la recherche**

Salma Zahid, présidente

**SEPTEMBRE 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**IMPACT DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU
FINANCEMENT FÉDÉRAL SUR L'EXCELLENCE DE
LA RECHERCHE AU CANADA**

**Rapport du Comité permanent
de la science et de la recherche**

**La présidente
Salma Zahid**

SEPTEMBRE 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA SCIENCE ET DE LA RECHERCHE

PRÉSIDENTE

Salma Zahid

VICE-PRÉSIDENTS

Tony Baldinelli

Maxime Blanchette-Joncas

MEMBRES

Kelly DeRidder

Guillaume Deschênes-Thériault

Doug Eyolfson

Vincent Neil Ho

Jagsharan Singh Mahal

Jennifer McKelvie

Juanita Nathan

Taleeb Noormohamed

Aslam Rana

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Leslie Church

Anju Dhillon

Kurt Holman

L'hon. Helena Jaczek

GREFFIER DU COMITÉ

Cédric Taquet

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Kelsey Brennan, analyste

Grégoire Gayard, analyste

COMITÉ PERMANENT DE LA SCIENCE ET DE LA RECHERCHE

44^e LÉGISLATURE – 1^{re} SESSION

PRÉSIDENTE

Valerie Bradford

VICE-PRÉSIDENTS

Corey Tochor

Maxime Blanchette-Joncas

MEMBRES

Richard Cannings

Shaun Chen

Lena Metlege Diab

L'hon. Helena Jaczek

Mike Kelloway

Robert Kitchen

Ben Lobb

Lloyd Longfield

Arnold Viersen

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Blaine Calkins

Michelle Ferreri

Marilyn Gladu

Brandon Leslie

Dan Mezier

Martin Shields

Denis Trudel

Tako Van Popta

GREFFIER DU COMITÉ

Philip den Ouden

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Kelsey Brennan, analyste

Grégoire Gayard, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA SCIENCE ET DE LA RECHERCHE

a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS	3
IMPACT DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT FÉDÉRAL SUR L'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE AU CANADA	9
Introduction	9
Le financement fédéral de la recherche et ses retombées	10
Évaluation par les pairs	12
Critères employés pour évaluer la recherche et attribuer les financements	14
1. Difficulté de définir l'excellence en recherche	14
2. Défis de la répartition du financement fédéral de la recherche	15
2.1 Répartition entre types de recherche	15
2.2 Répartition entre les disciplines scientifiques et appui à la recherche interdisciplinaire	18
2.3 Répartition entre établissements	19
2.4 Groupes de chercheurs défavorisés	21
2.5 Défis de la recherche en français	23
3. Usage des indices bibliométriques et quantitatifs	25
4. Mesures alternatives de l'excellence	26
Mesures liées à l'Équité, la diversité et l'inclusion (EDI)	30
1. Aperçu des mesures des organismes subventionnaires pour l'équité, la diversité et l'inclusion	30
2. Critiques des mesures d'équité, de diversité et d'inclusion	32
2.1 L'EDI est inefficace	33
2.2 L'EDI politise la science, favorise la culture du bannissement et donne du pouvoir à la recherche militante	35
2.3 L'EDI ne reflète pas une diversité de perspectives	37
2.4 L'EDI est discriminatoire	41

2.5	L'EDI est impopulaire	43
2.6	L'EDI ajoute un fardeau administratif	43
2.7	L'EDI est une mauvaise affaire pour les contribuables	44
2.8	L'EDI nuit à l'excellence de la recherche	45
3.	Défense des mesures d'équité, de diversité et d'inclusion	46
3.1	Portée des mesures d'EDI	46
3.2	Prise en compte de l'EDI dans la conception des projets de recherche	48
3.3	Prise en compte de l'EDI dans le recrutement, la gestion et la formation des équipes de recherche	51
3.4	L'EDI est une condition de l'excellence de la recherche	53
	Observations du Comité	54
	Recommandations	55
	ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	61
	ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS	65
	ANNEXE C : LISTE DES MÉMOIRES	67
	ANNEXE D : LISTE DES MÉMOIRES	69
	DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	71
	OPINION DISSIDENTE DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA	73
	OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	77
	OPINION DISSIDENTE DU BLOC QUÉBÉCOIS	85

SOMMAIRE

Au Canada, la majeure part du financement fédéral de la recherche scientifique est attribuée par les trois organismes subventionnaires – le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) – à travers leurs programmes de bourses d’étude, de prix et de subventions de recherche. Les financements des trois organismes sont attribués sur la base du mérite, selon des critères spécifiques pour chaque programme. Pour ce faire, les demandes de financement sont examinées par des comités d’experts sur la base de ces critères.

Le Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes a mené une étude sur les effets des critères utilisés pour attribuer ces financements fédéraux sur l’excellence de la recherche au Canada. Dans le cadre de cette étude, le Comité a tenu au total 10 réunions, dont cinq pendant la 44^e législature. Il a entendu 49 témoins, reçu 35 mémoires, quatre réponses écrites à des questions du Comité, huit documents de référence et deux documents d’information.

Les témoins ont noté la difficulté de définir l’excellence de la recherche. Ils se sont penchés sur les défis de la répartition du financement fédéral, notamment en ce qui concerne les différents types de recherche, les établissements de petite et de moyenne taille, et la recherche francophone. Des témoignages ont aussi mis en relief l’existence de groupes marginalisés dans l’écosystème de la recherche.

Il a aussi été question des effets de l’utilisation d’indicateurs bibliométriques pour évaluer les projets de recherche, et d’initiatives telles que la Déclaration de San Francisco sur l’évaluation de la recherche, qui visent à élargir les critères employés pour évaluer la recherche.

Au cours de cette étude, des discussions ont aussi porté sur les politiques et les mesures d’équité de diversité et d’inclusion (EDI) dans le contexte de la recherche. Une série de témoignages ont critiqué ces mesures et recommandé leur réforme ou leur suppression. Pour ces témoins, les mesures d’EDI sont inefficaces; risquent de politiser la recherche; d’entraîner de la discrimination; elles nuisent à la diversité des points de vue dans la recherche; et représentent un fardeau administratif additionnel. Pour ces raisons, ces témoins ont considéré que l’EDI est incompatible avec l’excellence de la recherche.

À l’inverse, d’autres témoins ont défendu les mesures d’EDI. Selon eux, les considérations liées à l’EDI doivent être intégrées à la conception des projets de

recherche pour éviter les biais et pour s'assurer que les retombées des recherches profitent à l'ensemble de la population. Ces témoins ont aussi souligné que les mesures d'EDI dans le recrutement, la gestion des équipes de recherche et la formation des chercheurs visent à faire tomber les barrières pour permettre à tous les talents de participer à l'écosystème de la recherche. Ils ont dit que l'inclusion de ces talents améliore la productivité et la qualité des recherches, et ont considéré que l'EDI est une condition de l'excellence de la recherche.

Au terme de cette étude, le Comité a émis 20 recommandations au gouvernement du Canada.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Programmes de financement

Recommandation 1

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, cessent d'utiliser le montant des subventions obtenues par le passé comme critère d'attribution de leurs programmes de financement, afin d'éviter de désavantager les établissements d'enseignement postsecondaire de petite ou de moyenne taille.

55

Recommandation 2

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, revoient le fonctionnement du Fonds de soutien à la recherche afin de mieux aider les établissements d'enseignement postsecondaire de petite et de moyenne taille et les collèges à assumer les coûts indirects de la recherche.

55

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada augmente la part du financement allouée à la recherche appliquée menée dans les collèges, instituts, cégeps, centres collégiaux de transfert de technologie et de pratiques sociales novatrices, centres d'accès à la technologie et écoles polytechniques à travers le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté et les autres programmes des organismes subventionnaires.

56

Recommandation 4

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et les Instituts de recherche en santé du Canada, tout en préservant la place de la recherche fondamentale, instaurent des critères d'évaluation qui mettent l'accent sur l'impact de la recherche pour certains programmes de financement ciblés.

56

Soutien à la recherche en français

Recommandation 5

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et les Instituts de recherche en santé du Canada, s'assurent du traitement équitable des demandes de financement soumises en français, et prennent des mesures de soutien de la recherche et de la publication scientifique en français.

56

Recommandation 6

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, envisagent la mise en place de cibles de financement pour ce qui concerne les demandes soumises en français.

56

Comités d'évaluation

Recommandation 7

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, renforcent leurs programmes de formation contre les préjugés implicites pour les membres des comités d'experts et leurs efforts pour que la composition des comités d'experts soit représentative de la communauté de la recherche, y compris du point de vue linguistique.

56

Recommandation 8

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, envisagent de créer des incitatifs pour encourager la participation aux comités d'experts dans le cadre de l'évaluation par les pairs.

57

Critères d'évaluation

Recommandation 9

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, poursuivent la mise en œuvre des principes de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche et accentuent leurs efforts pour encourager les autres acteurs de la recherche à reconnaître une plus grande variété de formes de contributions à la recherche.

57

Recommandation 10

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, prennent des mesures pour familiariser les membres des comités d'évaluation et les candidats aux programmes de financements à l'utilisation du nouveau format de curriculum vitae descriptif.

57

Recommandation 11

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, continuent à expérimenter de nouvelles approches pour l'attribution de certains financements, comme l'anonymisation des demandes de financement ou la distribution aléatoire d'une partie des fonds.

57

Données des trois organismes subventionnaires

Recommandation 12

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, permettent l'accès, dans le cadre de projets scientifiques soumis aux normes d'éthique et aux protocoles de sécurité des données appropriés, aux données désagrégées sur leurs programmes de financement, y compris pour les demandes non financées.

58

Équité, diversité et inclusion

Recommandation 13

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, éliminent toute référence à l'équité, la diversité et l'inclusion dans le processus d'attribution du financement fédéral soutenant la recherche.

58

Recommandation 14

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, limitent leur prise en compte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion à l'examen du contenu des projets de recherche, lorsque c'est pertinent.

58

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada interdise les quotas démographiques et les objectifs de proportionnalité dans les programmes fédéraux de financement administrés par les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada.

58

Recommandation 16

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, prennent des mesures pour protéger la liberté académique et pour favoriser la diversité des points de vue dans le cadre de leurs programmes de financement.

58

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada mène un audit des politiques et des mesures d'équité, de diversité et d'inclusion des organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada; et que cet audit fournisse des mesures quantifiées des résultats de ces politiques et mesures.

59

Recommandation 18

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, instaurent une formation obligatoire sur les principes d'équité, de diversité et d'inclusion et sur l'impact éthique et sociétal de la recherche pour tous les candidats à leurs programmes de financement.

59

Recommandation 19

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, exigent l'intégration des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans la conception des projets de recherche soumis dans le cadre de leurs programmes de financement.

59

Recommandation 20

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, créent des incitatifs pour les équipes de recherche inclusives, établissent des sources de financement dédiées et des incitatifs pour les projets qui démontrent des pratiques d'embauche justes et équitables, dont l'équipe de direction est diversifiée et qui présentent des collaborations avec des communautés historiquement exclues.

59



IMPACT DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT FÉDÉRAL SUR L'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE AU CANADA

INTRODUCTION

Le 18 juin 2025, le Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes (le Comité) a adopté la motion suivante :

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude sur l'impact que les différents critères d'attribution du financement fédéral ont sur l'excellence de la recherche au Canada; que le comité évalue si les critères utilisés sont toujours adaptés au sein des comités d'évaluation, permettent d'atteindre les objectifs des programmes, renforcent le développement des savoirs et contribuent à l'innovation, la recherche et la science au Canada; que le comité évalue si des modifications devraient être apportées à ces critères; Que les témoignages et les documents recueillis par le Comité durant la 1^e session de la 44^e législature au sujet de l'étude soient pris en considération par le Comité durant la session en cours. Que le Comité consacre au moins 4 réunions à cette étude et fasse rapport de ses conclusions à la Chambre¹.

Par cette motion, le Comité a repris une étude sur le même sujet, qu'il avait entamée pendant la 1^{re} session de la 44^e législature. Dans le cadre de cette étude, le Comité a tenu au total 10 réunions, dont cinq pendant la 44^e législature. Il a entendu 49 témoins², reçu 35 mémoires, quatre réponses écrites à des questions du Comité, huit documents de référence et deux documents d'information.

Le Comité tient à remercier sincèrement toutes les personnes et les organisations qui ont pris le temps de contribuer à cette étude.

En s'appuyant sur les témoignages recueillis, ce rapport examine les critères utilisés pour attribuer le financement fédéral de la recherche ainsi que les mesures associées liées à

1 Chambre des communes, Comité permanent de la science et de la recherche (SRSR), Procès-verbal, 18 juin 2025.

2 Six de ces témoins ont été entendus à deux reprises au cours de l'étude.



l'équité, la diversité et l'inclusion. À l'issue de ce rapport, le Comité a fait 20 recommandations au gouvernement fédéral.

LE FINANCEMENT FÉDÉRAL DE LA RECHERCHE ET SES RETOMBÉES

Au Canada, la majeure partie du financement fédéral de la recherche est attribuée par l'intermédiaire des trois organismes subventionnaires – le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) – qui attribuent des bourses, des subventions de recherches et des prix. Ces conseils gèrent chacun leurs propres programmes pour les domaines scientifiques qui relèvent de leur mandat respectif, et ont mis sur pied des programmes communs comme le Fonds de soutien à la recherche (FSR), le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, ou encore le programme des Chaires de recherche du Canada.

En vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*, le CRSH a pour mandat « de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines³ », ce qu'il fait au moyen de subventions, de bourses d'études et de bourses de recherche. Son budget pour 2025–2026 est de 1,3 milliards de dollars⁴.

Selon la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*, le CRSNG a pour mission de « promouvoir et de soutenir la recherche dans le domaine des sciences naturelles et du génie, à l'exclusion des sciences de la santé⁵ ». Son budget pour 2025–2026 est de 1,5 milliards de dollars⁶.

3 [*Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*](#), L.R.C., 1985, ch. S-12. Voir aussi : Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), [*Notre mandat*](#).

4 Gouvernement du Canada, [*Budget des dépenses 2025–2026*](#). Au cours des dernières années, les dépenses du CRSH ont été de 1 milliard de dollars en 2021–2022; 1,1 milliards de dollars en 2022–2023; 1,2 milliards de dollars en 2023–2024 et 1,3 milliards de dollars en 2024–2025. Gouvernement du Canada, « [*Infographie pour Conseil de recherches en sciences humaines du Canada*](#) », InfoBase du GC, base de données, consultée le 6 janvier 2026.

5 [*Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*](#), L.R.C., 1985, ch. N-21.

6 Gouvernement du Canada, [*Budget des dépenses 2025–2026*](#). Au cours des dernières années, les dépenses du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) ont été de 1,4 milliards de dollars en 2021–2022; 1,4 milliards de dollars en 2022–2023; 1,4 milliards de dollars en 2023–2024 et 1,5 milliards de dollars en 2024–2025. Gouvernement du Canada, « [*Infographie pour Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada*](#) », InfoBase du GC, base de données, consultée le 6 janvier 2026.

Concernant les IRSC, la *Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada* définit leur mission de la manière suivante :

[E]xceller, selon les normes internationales reconnues de l'excellence scientifique, dans la création de nouvelles connaissances et leur application en vue d'améliorer la santé de la population canadienne, d'offrir de meilleurs produits et services de santé et de renforcer le système de santé au Canada⁷.

Le budget des IRSC pour 2025–2026 est de 1,4 milliards de dollars⁸.

Les trois organismes subventionnaires collaborent au sein du Comité de coordination de la recherche au Canada, afin de proposer des possibilités de financement offertes en commun, et pour harmoniser certaines de leurs politiques.

Au cours de l'étude du Comité, une partie des témoins ont évoqué les retombées du financement fédéral de la recherche. La plupart de ces témoignages ont insisté sur les effets positifs de ce financement, tant sur l'excellence de la recherche que sur le système d'enseignement supérieur⁹. Les témoignages se sont notamment arrêtés sur les avancées scientifiques obtenues au Canada, et sur le fait que le financement de la recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire constitue un investissement dans la formation de futurs talents¹⁰. Il a aussi été souligné que le financement fédéral de la recherche a « une incidence réelle sur les secteurs prioritaires de l'économie canadienne et [entraîne] des retombées directes dans les communautés francophones en situation minoritaire¹¹ ».

7 [*Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*](#), L.C., 2000, ch. 6.

8 Gouvernement du Canada, [*Budget des dépenses 2025–2026*](#). Au cours des dernières années, les dépenses des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont été de 1,4 milliard de dollars en 2021–2022; 1,3 milliards de dollars en 2022–2023; 1,3 milliards de dollars en 2023–2024 et 1,4 milliards de dollars en 2024–2025. Gouvernement du Canada, « [Infographie pour Conseil de recherches en sciences humaines du Canada](#) », InfoBase du GC, base de données, consultée le 6 janvier 2026.

9 Par exemple, SRSR, [*Témoignages*](#), 28 novembre 2024, 1600 (Jeremy Kerr, professeur de biologie, Université d'Ottawa, et président du Comité de la recherche axée sur la découverte du CRSNG, à titre personnel); et SRSR, [*Témoignages*](#), 3 décembre 2024, 1615 (Gabriel Miller, président-directeur général, Universités Canada).

10 SRSR, [*Témoignages*](#), 28 novembre 2024, 1600 (Jeremy Kerr); SRSR, [*Témoignages*](#), 28 novembre 2024, 1710 et 1715 (Daniel O'Donnell, professeur d'anglais, Université de Lethbridge, à titre personnel); SRSR, [*Témoignages*](#), 3 décembre 2024, 1610 (Dylan Hanley, vice-président exécutif, U15 Regroupement des universités de recherche du Canada); SRSR, [*Témoignages*](#), 3 décembre 2024, 1615 (Gabriel Miller); et SRSR, [*Témoignages*](#), 5 décembre 2024, 1725 (Wasiimah Joomun, directrice générale, Alliance canadienne des associations étudiantes).

11 SRSR, [*Témoignages*](#), 17 septembre 2025, 1735 (Martin Normand, président-directeur général, Association des collèges et universités de la francophonie canadienne).



Plusieurs témoins ont toutefois mentionné les pressions financières auxquelles font face les universités¹² et certains ont estimé que le montant du financement fédéral devrait être rehaussé pour soutenir les universités et les collèges, les étudiants, et la recherche¹³. Il a été noté que le financement de la recherche au Canada pris dans son ensemble est « en retard comparativement à d'autres pays¹⁴ ».

À l'inverse, deux témoins ont jugé que le gouvernement fédéral ne devrait pas financer la recherche universitaire. Selon Bruce Parady, professeur de droit à l'Université Queen's, « les fonds fédéraux consacrés à la recherche corrompent la vocation intellectuelle des universités », qu'il a décrit comme « des trous noirs profonds qui engloutissent des tonnes d'argent¹⁵ ». John Robson, directeur général de Climate Discussion Nexus, a soutenu une position similaire¹⁶.

ÉVALUATION PAR LES PAIRS

Les témoignages ont fait ressortir la place de l'évaluation par les pairs dans le processus d'attribution du financement fédéral de la recherche. Les demandes de financement sont examinées par des comités d'experts, qui sélectionnent les projets auxquels un financement est offert, dans le cadre des différents programmes offerts par les trois organismes subventionnaires. Selon Daniel O'Donnell, professeur d'anglais à l'Université de Lethbridge, s'exprimant à titre personnel, « on vous évalue en fonction de la capacité, soit la preuve que vous êtes en mesure de faire le genre de recherche que vous comptez faire. On vous juge en fonction du mérite intrinsèque, propre au domaine, de la recherche que vous proposez, de la conception globale de la recherche et d'éléments de cette nature¹⁷. » Pour ce faire, les comités d'experts utilisent une série de critères prédéterminés pour

12 SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1610 (Dylan Hanley).

13 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1220 (Grace Karram, professeure adjointe de l'enseignement supérieur et coordinatrice, Programme d'études supérieures, Université de Toronto, à titre personnel).

14 Evidence for Democracy, *Mémoire au Comité permanent de la science et de la recherche (SRSR) concernant les répercussions des critères d'attribution des fonds fédéraux pour l'excellence en recherche au Canada*, septembre 2025.

15 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1705 (Bruce Parady, professeur de droit, Université Queen's, à titre personnel).

16 SRSR, *Témoignages*, 12 décembre 2024, 1610 (John Robson, directeur général, Climate Discussion Nexus, à titre personnel).

17 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1750 (Daniel O'Donnell). Voir aussi : SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1100 (Mahadeo Sukhai, chef des opérations et directeur scientifique, IDEA-STEM Consulting Inc.).

évaluer les candidatures. Ces critères varient selon les différents programmes de financement, et selon les buts spécifiques poursuivis par ces programmes¹⁸.

Plusieurs témoignages ont établi un lien direct entre l'évaluation par les pairs et l'excellence de la recherche¹⁹. Selon Dylan Hanley, vice-président exécutif du groupe U15, « [il] importe de souligner que l'excellence en recherche repose sur l'examen par les pairs, à savoir que ce sont des experts du domaine qui déterminent quelles propositions seront retenues et recevront du financement²⁰ ». Dans un mémoire, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) a écrit :

L'examen par les pairs est l'assise du financement d'une recherche crédible et de grande qualité. Il s'agit du mécanisme par lequel les spécialistes évaluent mutuellement leurs travaux selon les normes disciplinaires, l'originalité et les retombées. Il garantit que l'excellence en recherche est définie par la valeur scientifique et assure une protection contre de l'ingérence politique²¹.

Certains témoins ont jugé positivement ce processus. Par exemple, Marc Green, professeur à l'Université Queen's, qui s'exprimait à titre personnel, a fait la remarque suivante : « En ce qui concerne les décisions de financement, j'ai constaté que les processus d'évaluation de l'excellence étaient rigoureux, équitables et collégiaux²². » Des témoignages ont néanmoins mis en lumière certaines limites du processus d'attribution du financement fédéral et de l'évaluation par les pairs telle qu'elle est mise en œuvre²³. Une partie de ces discussions a porté sur les critères utilisés pour juger de l'excellence des projets et leurs effets. Les témoins se sont également arrêtés sur la place des

18 SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1610 (Karine Morin, présidente et cheffe de la direction, Fédération des sciences humaines); et SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1750 (Daniel O'Donnell).

19 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1610 (Dylan Hanley); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1610 (Karine Morin); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1100 (Mahadeo Sukhai); et SRSR, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2025, 1630 (Ted Hewitt, président, Conseil de recherches en sciences humaines).

20 SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1610 (Dylan Hanley).

21 Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), *Étude sur l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, septembre 2025.

22 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1635 (Mark Green, professeur, Université Queen's, à titre personnel).

23 Gregory Patience, *Mémoire*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024.



mesures liées à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI)²⁴. Ces remarques sont présentées dans les sections qui suivent.

CRITÈRES EMPLOYÉS POUR ÉVALUER LA RECHERCHE ET ATTRIBUER LES FINANCEMENTS

Des discussions ont porté sur la difficulté de définir l'excellence en recherche, et les critères employés à cette fin. Les témoignages ont mis en évidence les effets de ces critères sur la répartition du financement fédéral de la recherche. Les témoins se sont notamment arrêtés sur les critères quantitatifs ou bibliométriques et ont discuté de critères alternatifs.

1. Difficulté de définir l'excellence en recherche

Des témoins ont dit au Comité que l'excellence en recherche est un concept qui est difficile à définir et à mesurer. Selon Yves Gingras, directeur scientifique de l'Observatoire des sciences et des technologies à l'Université du Québec à Montréal, qui s'exprimait à titre personnel, l'excellence est « une tautologie », car « l'excellence est ce qu'on détermine comme étant excellent²⁵ ». Vincent Larivière, professeur de l'Université de Montréal, qui s'exprimait à titre personnel, a expliqué qu'il y a une « grande part de subjectivité » dans la définition de l'excellence, car « l'excellence en science est plurielle. Elle peut varier en fonction du contexte. Il peut s'agir de l'ingéniosité d'une méthode, de l'originalité de la question de recherche, de la qualité de la construction d'un argument ou encore des applications potentielles d'un projet de recherche²⁶. »

Il est difficile de choisir des indicateurs pour mesurer l'excellence, car « [il] n'y a pas de critère qui définit de façon précise ce qu'est une mauvaise et une bonne recherche. Dans chaque discipline, il y a toujours différentes vues qui s'affrontent quant à ce qu'est la théorie du moment à suivre ou non²⁷. » Kelly Cobey, scientifique de l'Institut de cardiologie d'Ottawa, qui s'est exprimée à titre personnel, a souligné que la manière de

24 Par souci d'uniformité, ce rapport utilise l'expression « équité, diversité et inclusion (EDI) », même si certains témoins ont utilisé les expressions « diversité, équité et inclusion (DEI) » ou « accessibilité, inclusion, diversité et équité (AIDE) ».

25 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1120 (Yves Gingras, directeur scientifique, Observatoire des sciences et des technologies, Université du Québec à Montréal, à titre personnel).

26 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1225 (Vincent Larivière, professeur, Université de Montréal, à titre personnel).

27 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1220 (Julien Larregue, professeur agrégé, Université Laval, à titre personnel).

définir l'excellence en recherche varie aussi selon les disciplines scientifiques et les contextes de recherche²⁸. Le choix des critères utilisés pour mesurer l'excellence est important parce que « la manière dont le gouvernement fédéral choisit d'évaluer l'excellence de la recherche a une incidence directe sur les travaux de recherche qui sont faits, sur la façon dont ils sont faits et sur les personnes qui les font²⁹ ».

On a aussi dit au Comité que la manière d'envisager l'excellence et de la mesurer n'est « pas statique³⁰ », et que l'excellence est aujourd'hui envisagée dans un sens plus large que par le passé³¹.

2. Défis de la répartition du financement fédéral de la recherche

Les témoins ont parlé de la répartition du financement fédéral de la recherche entre les types de recherche, les disciplines scientifiques, et entre les établissements d'enseignement postsecondaire. Ils ont noté que certains groupes de chercheurs sont défavorisés et se sont penchés sur les défis de la recherche en français.

2.1 Répartition entre types de recherche

Des témoins se sont penchés sur la répartition du financement fédéral entre les différents types de recherche. Sarah Watts-Rynard, directrice générale de Polytechnics Canada, a notamment plaidé en faveur d'une « réflexion en vue d'un financement qui serait beaucoup plus équitablement réparti entre les différentes formes de recherche et les divers types de résultats³² ».

28 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1255 (Kelly Cobey, scientifique, Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, à titre personnel).

29 *Ibid.*, 1215. Voir aussi : Support Our Science, *Mémoire au comité SRSR pour l'étude sur l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, octobre 2025.

30 SRSR, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2025, 1635 (Ted Hewitt).

31 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1630 (Imogen R. Coe, professeure, Département de chimie et biologie, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel).

32 SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1755 (Sarah Watts-Rynard, directrice générale, Polytechnics Canada).



Plusieurs témoins ont discuté de l'équilibre entre le soutien à la recherche fondamentale et le soutien à la recherche appliquée³³. Pari Johnston, présidente-directrice générale de Collèges et Instituts Canada, et Sarah Watts-Rynard, au nom de Polytechnics Canada, ont dit au Comité qu'il faut mieux soutenir la recherche appliquée, telle qu'elle est pratiquée dans le milieu collégial³⁴.

Dans cet esprit, des témoins ont recommandé d'adopter des indicateurs qui mettent l'accent sur les retombées de la recherche, tels que :

[L]'utilisation des résultats de la recherche par les partenaires, le potentiel d'un projet de mener à la mise au point de nouvelle propriété intellectuelle ou à une application novatrice d'une technologie existante, ou encore des rapports sur les politiques qui permettent d'améliorer les voies de mise en œuvre³⁵.

Il a été dit au comité que les collèges et instituts reçoivent moins de 4% de l'enveloppe versée par les conseils subventionnaires pour soutenir la recherche³⁶. Pari Johnston, au nom de Collèges et Instituts Canada, a recommandé que 10 % de l'ensemble des investissements en recherche au pays soient consacrés à la recherche appliquée des collèges³⁷. Ken Doyle, directeur exécutif de Tech-Accès Canada, a quant à lui suggéré un montant d'« environ 150 millions de dollars par année, peut-être suivi d'une augmentation annuelle de 10 % pour répondre à la demande³⁸ », et recommandé « que l'on mette en place au sein d'Industrie Canada un programme non lié aux conseils subventionnaires qui reconnaît l'excellence de la recherche appliquée et qui soutient adéquatement la R-D industrielle collaborative au rythme des affaires³⁹ ».

33 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1600 (Jeremy Kerr); SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1645 (Pari Johnston, présidente-directrice générale, Collèges et instituts Canada); SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1610 (Dylan Hanley); SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1755 (Sarah Watts-Rynard); SRSR, *Témoignages*, 10 décembre 2024, 1635 (Philip Kitcher, professeur émérite de philosophie John Dewey, à titre personnel); et Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, *Mémoire présenté au comité permanent de la science et de la recherche: Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, décembre 2024.

34 SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1610 et 1645 (Pari Johnston); et SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1755 (Sarah Watts-Rynard).

35 SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1610 (Pari Johnston); et Benjamin Fung, *Suggestions présentées au Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes*, mémoire présenté au Comité SRSR, 24 novembre 2024.

36 Collèges et instituts Canada, *S'assurer que l'évaluation de l'excellence de la recherche génère des retombées*, mémoire présenté au Comité SRSR, octobre 2025.

37 SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1645 (Pari Johnston).

38 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1810 (Ken Doyle, directeur exécutif, Tech-Accès Canada).

39 *Ibid.*, 1740.

À l'inverse, dans un mémoire, le Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont a écrit que « [les] priorités actuelles en matière de financement favorisent de plus en plus les projets de recherche appliquée, souvent perçus comme ayant des retombées économiques ou sociétales immédiates », au détriment de la recherche fondamentale⁴⁰. Un autre mémoire du Laboratoire psychosocial CARE4Kids est allé dans le même sens⁴¹. Il a été dit qu'il est difficile de savoir à l'avance ou à court terme quel impact aura une recherche, et dans certains domaines de recherche, les retombées peuvent survenir plusieurs années après la fin d'un projet⁴². Dès lors, il a été recommandé que des enveloppes majorées soient allouées à des projets de recherche fondamentale, sans exiger une démonstration immédiate de leur applicabilité, et que la proportion du financement dirigé vers les initiatives ciblées soit plafonnée à 5% pour « assurer que les initiatives ciblées n'éclipsent pas des domaines fondamentaux en pleine émergence⁴³ ».

Des témoins ont aussi recommandé de mieux soutenir la recherche communautaire⁴⁴. Selon Nadia Hasan, professeure adjointe à l'École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes de l'Université York, qui s'exprimait à titre personnel, « [l]e financement fédéral doit être structuré de sorte que les partenariats entre les universités et les communautés soient plus accessibles, efficaces et durables⁴⁵ ».

Enfin, un témoin a mentionné les subventions réseaux pour l'innovation et le leadership autochtones en recherche et expliqué au Comité que celles-ci « encouragent un travail

40 Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, *Mémoire présenté au comité permanent de la science et de la recherche: Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, décembre 2024.

41 Psychosocial CARE4Kids Lab, *Mémoire présenté au Comité permanent de la science et de la recherche*, mémoire présenté au Comité SRSR, août 2025.

42 SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1710 (Maydianne Andrade, ancienne présidente et cofondatrice, Réseau canadien des scientifiques noirs); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1750 (Wasiimah Joomun); et SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1645 (Yuan Yi Zhu, professeur adjoint de relations internationales et de droit international, Université de Leyde, à titre personnel).

43 Les initiatives ciblées désignent les occasions de financement qui visent un domaine de recherche précis ou qui visent à s'attaquer à un défi ciblé, par opposition aux occasions de financement plus générales. Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, *Mémoire présenté au comité permanent de la science et de la recherche: Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, décembre 2024.

44 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1105 (Gita Ljubicic, professeure, Université McMaster, à titre personnel); SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1255 (Kelly Cobey); et SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1745 (Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, Université York, à titre personnel).

45 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1745 (Nadia Hasan).



ciblé, dirigé par les Autochtones, visant à réfléchir sérieusement aux critères permettant d'atteindre l'excellence⁴⁶ ».

2.2 Répartition entre les disciplines scientifiques et appui à la recherche interdisciplinaire

Certains témoins se sont penchés sur la répartition du financement entre les disciplines scientifiques. L'ACPPU a noté que la répartition du financement fédéral de la recherche demeure déséquilibrée de ce point de vue : « les sciences humaines [...], bien qu'elles englobent la majorité des chercheurs canadiens, reçoivent systématiquement moins de 20 % de l'aide fédérale à la recherche⁴⁷ ». Concernant les sciences humaines, un témoin a recommandé que le CRSH « repense sa répartition du financement du programme de perfectionnement des compétences entre les disciplines⁴⁸ ».

Plusieurs témoignages ont aussi insisté sur l'importance de soutenir la recherche interdisciplinaire⁴⁹. Selon Gad Saad, chercheur invité au Declaration of Independence Center for the Study of American Freedom, à l'Université du Mississippi, qui parlait à titre personnel, « [c]ertaines des plus grandes et des plus importantes percées scientifiques proviennent de l'intersection de disciplines. La diversité interdisciplinaire améliore la science⁵⁰ ». Plusieurs témoins ont suggéré de mieux soutenir la recherche interdisciplinaire et la recherche collaborative, soit en adaptant les critères d'évaluation, soit en créant des programmes ciblés⁵¹.

Ted Hewitt, président du CRSH, a expliqué que les organismes subventionnaires collaborent sur ce thème et il a noté que le programme d'évaluation par les pairs

46 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1635 (Mark Green).

47 ACPPU, *Étude sur l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, septembre 2025.

48 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1630 (David Freeman, professeur agrégé, Université Simon Fraser, à titre personnel).

49 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1605 (Christian Casanova, directeur exécutif de la recherche et des partenariats, École de technologie supérieure); et SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1700 (Mark Green).

50 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1820 (Gad Saad, chercheur invité, Declaration of Independence Center for the Study of American Freedom, Université du Mississippi, à titre personnel).

51 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1715 (Alison Evans, présidente et directrice générale, Recherche Canada : Une alliance pour les découvertes en santé); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1605 et 1645 (Christian Casanova); et SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1725 (Wasiimah Joomun).

interdisciplinaires des trois organismes permet aux candidats de soumettre une demande unique de financement pour un projet qui relève de plusieurs organismes à la fois⁵².

2.3 Répartition entre établissements

Concernant les types d'établissements, des témoignages ont évoqué la concentration du financement fédéral au sein des plus grandes universités, aux dépens des plus petits établissements et des collèges⁵³.

Parmi les éléments qui expliquent cette concentration du financement, les témoins ont mentionné le fait que certains programmes fédéraux attribuent des financements en fonction du montant des fonds précédemment perçus par l'établissement d'accueil, ce qui tend à favoriser les établissements de plus grande taille ayant eu des succès passés⁵⁴. C'est notamment le cas pour le programme de chaires de recherche du Canada, le Fonds de soutien à la recherche (FSR), et pour les programmes de bourses d'études supérieures du gouvernement du Canada.

Il existe aussi des préjugés en faveur des chercheurs qui travaillent dans les universités de grande taille, parfois perçues comme plus prestigieuses. Un témoin a décrit l'effet Matthieu, « un phénomène bien connu en sociologie des sciences », où « les scientifiques ou les établissements qui ont le plus de capital symbolique et de prestige en recevront encore plus, indépendamment de la qualité intrinsèque de tout ça⁵⁵ ». Ce type d'attitude au sein des comités d'évaluation défavorise les demandes issues des plus petites universités et des collèges⁵⁶. Julien Larrègue, professeur agrégé de l'Université Laval, qui s'exprimait à titre personnel, a montré que pour le ce qui est du CRSH, le nombre de subventions obtenues par le passé et le prestige et la taille des universités

52 SRSR, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2025, 1655 (Ted Hewitt).

53 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1710 et 1735 (Daniel O'Donnell); SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1630 (Pari Johnston); SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1710 (Sarah Watts-Rynard); et Alliance Canadienne des universités de recherche de petite et de moyenne taille (ACCRU), *Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, 11 décembre 2024.

54 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1245 (Vincent Larivière); ACCRU, *Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, 11 décembre 2024; et Université du Québec, *De la concentration au déploiement : Maximiser le potentiel scientifique du Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, 18 décembre 2025.

55 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1245 (Vincent Larivière).

56 Collèges et instituts Canada, *S'assurer que l'évaluation de l'excellence de la recherche génère des retombées*, mémoire présenté au Comité SRSR, octobre 2025.



sont deux facteurs qui jouent pour beaucoup sur les probabilités d'avoir ou non un financement⁵⁷.

Concernant les collèges en particulier, les témoins ont pointé du doigt une méconnaissance de la réalité de la recherche menée dans les collèges et les polytechniques. Par exemple, selon un témoignage, les programmes de financement fédéraux sont trop axés sur les chercheurs principaux et prennent mal en compte la charge d'enseignement des professeurs de polytechnique⁵⁸. On a aussi dit au Comité que les règles de certains programmes de financement fédéraux conduisent à exclure en pratique les collèges et instituts⁵⁹.

Plusieurs témoins se sont arrêtés sur le cas du FSR, un programme destiné à contribuer aux coûts indirects de recherche⁶⁰. Il a notamment été recommandé de revoir les seuils d'admissibilité de ce programme pour que tous les établissements y aient un accès équitable, et de revoir les critères d'admissibilité des autres programmes de financement fondés sur le FSR⁶¹.

De manière générale, de l'avis de plusieurs témoins, la déconcentration des financements favoriserait l'innovation⁶². Par exemple, pour Vincent Larivière, « [c]e que la déconcentration permet, c'est davantage de chances de découvertes. Plus on a de chercheurs qui cherchent, plus il y aura de découvertes⁶³. » Dans cet esprit, l'Alliance Canadienne des universités de recherche de petite et de moyenne taille (ACCRU) a recommandé de « [m]ettre en œuvre un modèle d'attribution des fonds plus équitable qui tienne compte d'un plus grand nombre de facteurs, notamment la taille de l'établissement, son emplacement géographique, sa capacité de recherche et la portée que pourraient avoir ses travaux⁶⁴ ». L'Association des collèges et universités de la

57 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1220 (Julien Larregue).

58 SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1710 (Sarah Watts-Rynard).

59 *Ibid.*, et SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1610 (Pari Johnston).

60 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1710 (Sarah Watts-Rynard); et SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1735 (Daniel O'Donnell).

61 ACCRU, *Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, 11 décembre 2024.

62 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1250 (Vincent Larivière); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1220 (Julien Larregue); et Université du Québec, *De la concentration au déploiement : Maximiser le potentiel scientifique du Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, 18 décembre 2025.

63 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1250 (Vincent Larivière). Voir aussi SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1140 (Yves Gingras).

64 ACCRU, *Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, 11 décembre 2024.

francophonie canadienne (ACUFC) a recommandé que les organismes subventionnaires rehaussent les subventions attribuées aux petits et moyens établissements⁶⁵.

2.4 Groupes de chercheurs défavorisés

Les témoignages ont aussi souligné que certains groupes de chercheurs sont actuellement défavorisés au sein du système de la recherche au Canada.

Maydianne Andrade, ancienne présidente et cofondatrice du Réseau canadien des scientifiques noirs, a fait la déclaration suivante :

[U]n énorme volume de documents montre que les reconnaissances comme les prix, les bourses et les occasions de recherche, surtout dans les meilleurs laboratoires, ne sont pas influencées seulement par le potentiel ou l'excellence scientifiques, elles le sont aussi par l'identité et la perception de la race, du genre, du statut socioéconomique et de la proximité à une grande université. Au Canada, les difficultés liées à la pression de pratiquer la science en anglais peuvent avoir des répercussions sur les paramètres conventionnels. Par exemple, un certain nombre d'études ont montré que les trousseaux de demande standardisée et les courriels ne sont pas considérés de la même façon s'ils portent le nom d'une femme ou d'une personne racisée⁶⁶.

Plusieurs témoins ont mis en lumière la persistance de préjugés inconscients dans le processus d'évaluation des candidatures et dans l'octroi de financement à la recherche⁶⁷.

En ce qui concerne les femmes, le Partnership for Women's Health Research Canada (PWHR) a fait les remarques suivantes dans un mémoire adressé au Comité :

[B]ien que les femmes soient également représentées au début de leur carrière scientifique (50 % ou plus au niveau du premier cycle), la recherche montre qu'elles sont victimes de discrimination à chaque étape de leur vie professionnelle dans les milieux scientifiques, depuis le recrutement et la sélection jusqu'à la recommandation,

65 Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), *Mémoire complémentaire de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2025.

66 SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1710 (Maydianne Andrade).

67 SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1625 (Karine Morin); SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1835 (Nadia Hasan); et SRSR, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2025, 1730 (Paul Hébert, président, Instituts de recherche en santé du Canada).



l'évaluation, la promotion professionnelle et le salaire. Ces discriminations et leurs effets sont souvent pires pour les femmes qui ne sont pas blanches⁶⁸.

Selon des données citées dans un autre mémoire transmis au Comité, « [u]ne étude réalisée en 2015 a révélé qu'au sein des 20 plus grandes universités de recherche canadiennes, les femmes représentaient moins de 25 % des professeurs de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques⁶⁹ ».

Parmi les obstacles rencontrés par certains groupes de chercheurs, un témoin a mentionné « des attitudes et des comportements (tels que le harcèlement, le climat glacial et les environnements toxiques) ou des facteurs systémiques et organisationnels⁷⁰ ». La persistance d'écarts salariaux entre les sexes a aussi été évoquée⁷¹.

Concernant les chercheurs autochtones, Wasiimah Joomun, directrice générale de l'Alliance canadienne des associations étudiantes, a noté qu'ils « font face à des obstacles uniques » et recommandé que les comités d'évaluation élargissent leurs critères « pour mettre en valeur les méthodologies autochtones, la recherche axée sur la communauté et les sujets culturellement importants⁷² ».

Enfin, des témoins ont pointé « l'influence du milieu socio-économique sur la réussite à l'Université⁷³ », et le risque que « les étudiants talentueux issus de milieux à faibles revenus ou de premières générations choisissent d'eux-mêmes de quitter les études

68 Partnership for Women's Health Research Canada (PWHR), Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche : l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence en recherche au Canada, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024.

69 Krysta Mila Coyle, Déclaration au Comité permanent de la science et de la recherche (Comité SRSR) concernant l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024.

70 Imogen R. Coe, Déclaration au SRSR concernant l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024.

71 SRSR, Témoignages, 17 septembre 2025, 1755 (Malinda Smith, vice-présidente associée, Recherche (équité, diversité et inclusion), Université de Calgary, à titre personnel).

72 SRSR, Témoignages, 5 décembre 2024, 1705 (Wasiimah Joomun).

73 André-Marie Tremblay, Mémoire présenté au comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes au sujet de l'impact que les différents critères d'attribution du financement fédéral ont sur l'excellence de la recherche au Canada, décembre 2024. Voir aussi : SRSR, Témoignages, 22 septembre 2025, 1155 (Yves Gingras).

supérieures » si « les bourses et le manque d'accès au financement laissent les stagiaires en dessous du seuil de pauvreté⁷⁴ ».

2.5 Défis de la recherche en français

Le cas des chercheurs francophones a aussi été évoqué dans plusieurs témoignages⁷⁵. Par exemple, Gabriel Miller, président-directeur général d'Universités Canada, a déclaré : « Des obstacles systémiques persistent dans la recherche francophone, notamment des écarts dans les taux de réussite en fonction de la langue⁷⁶. » Dans un mémoire, l'Université du Québec a fourni les informations suivantes

Dans certains programmes, les demandes rédigées en français ainsi que celles provenant d'universités de petite ou moyenne taille, affichent systématiquement des taux de succès inférieurs. De façon plus marquée, la part des financements fédéraux octroyés à des établissements francophones a chuté de façon notable, passant de 22 % en 2014 à 16 % en 2024. On remarque aussi que la proportion de demandes de subvention soumises en français est inférieure au poids démographique des francophones, et est en déclin⁷⁷.

Ce constat a été appuyé dans des mémoires soumis par l'École de technologie supérieure et l'ACUFC⁷⁸.

Martin Normand, président-directeur général de l'ACUFC, a fait état de « l'anglicisation de la recherche, l'internationalisation des objets de recherche et la prédominance de la publication d'articles en anglais au Canada⁷⁹ ». Selon lui, ces tendances « nourrissent les doutes à l'égard de l'excellence de la recherche en français [et] contribuent à uniformiser

74 Support Our Science, *Mémoire au comité SRSR pour l'étude sur l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, octobre 2025.

75 SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1615 et 1640 (Gabriel Miller); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1605 (Christian Casanova); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1650 (Ghyslaine Gagnon, doyen de la recherche, École de technologie supérieure); et Alliance canadienne des associations étudiantes, *Soumission à l'intention du Comité permanent de la science et de la recherche concernant l'étude sur l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, décembre 2024.

76 SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1615 (Gabriel Miller).

77 Université du Québec, *De la concentration au déploiement : Maximiser le potentiel scientifique du Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, 18 décembre 2025.

78 École de technologie supérieure, *Maximiser le potentiel scientifique : mobiliser l'excellence et la diversité des talents au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, janvier 2025; et ACUFC, *Mémoire complémentaire de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2025.

79 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1735 (Martin Normand).



la production scientifique⁸⁰ ». Il existe des préjugés qui conduisent à attribuer plus de prestige aux recherches réalisées ou publiées en anglais, au détriment du français⁸¹.

Des témoignages se sont aussi arrêtés sur l'importance des capacités linguistiques des évaluateurs⁸². Un mémoire a noté « le manque chronique d'évaluateurs francophones spécialisés », qui conduit à ce que des évaluateurs francophones se penchent sur des demandes éloignées de leur champ d'expertise « simplement parce qu'ils maîtrisent le français⁸³ ».

Face à cette situation, plusieurs recommandations ont été faites. Martin Normand, au nom de l'ACUFC, a déclaré que les organismes subventionnaires « sont tenus de viser l'égalité réelle entre les communautés linguistiques dans le déploiement de leurs programmes⁸⁴ ». Il a recommandé que les organismes subventionnaires « se dotent d'un véritable plan de mise en œuvre de leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles » et qu'ils « s'engagent dans une révision stratégique de leurs politiques et programmes, en vue de réduire les préjugés linguistiques et institutionnels qui nuisent à la production scientifique en français⁸⁵ ».

Dans un mémoire, Sylvain Hallé et 38 professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi ont préconisé une série de mesures, dont le fait de « reconnaître explicitement la langue de soumission et la taille de l'établissement comme dimensions d'équité au même titre que le genre, la minorité ou le handicap »; « mettre en place un fonds de correction linguistique ou un mécanisme de pondération pour compenser la minorisation structurelle des universités de petite taille et des demandes en français »; et « expérimenter l'anonymisation linguistique des demandes à certaines étapes du processus d'évaluation⁸⁶ ». Il a aussi été proposé de fixer des cibles quant au

80 *Ibid.*

81 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1245 (Vincent Larivière).

82 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1800 (Martin Normand); et Sylvain Hallé et al., *L'équité linguistique et institutionnelle dans le financement de la recherche scientifique au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, 17 octobre 2025.

83 Sylvain Hallé et al., *L'équité linguistique et institutionnelle dans le financement de la recherche scientifique au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, 17 octobre 2025.

84 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1735 (Martin Normand).

85 *Ibid.*

86 Sylvain Hallé et al., *L'équité linguistique et institutionnelle dans le financement de la recherche scientifique au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, 17 octobre 2025.

pourcentage de demandes de financement soumises en français et au taux de succès de ces demandes⁸⁷.

3. Usage des indices bibliométriques et quantitatifs

De nombreux témoins ont critiqué l'usage de critères quantitatifs ou bibliométriques pour évaluer la qualité des demandes de financement⁸⁸. Selon les témoignages, ces critères, qui reposent sur le nombre de publications, le nombre de fois qu'une publication est citée, ou les indices d'impact des revues savantes, mesurent mal la qualité de la recherche et des contributions individuelles des chercheurs⁸⁹.

Des témoignages ont illustré comment le recours à ces indices quantitatifs lié aux publications peut favoriser certains chercheurs et en pénaliser d'autres, indépendamment de la qualité de leurs travaux. Par exemple, selon le PWHR, « [l]a recherche a démontré que, quel que soit le rôle des femmes dans la recherche et le temps qu'elles consacrent à la recherche, elles sont moins susceptibles d'être créditées en tant qu'autrices que les hommes⁹⁰ ». Ces indices peuvent aussi pénaliser les chercheurs ayant eu des interruptions de carrière, pour des raisons de santé par exemple, ou ceux qui font de la recherche appliquée ou travaillent dans des domaines donnant lieu à moins de publications⁹¹. Ils pénalisent aussi les chercheurs publiant leurs travaux en français, car les publications en anglais sont souvent considérées comme plus prestigieuses⁹². À l'inverse, l'usage de ce

87 SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1650 (Ghyslaine Gagnon).

88 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1630 (Jeremy Kerr); SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1610 (Pari Johnston); SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1720 (Ivan Oransky, co-fondateur, Retraction Watch); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1605 (Christian Casanova); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1620 (Karine Morin); SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1105 (Gita Ljubicic); SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1215 (Kelly Cobey); SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1225 (Vincent Larivière); Université du Québec, *De la concentration au déploiement : Maximiser le potentiel scientifique du Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, 18 décembre 2025.

89 SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1620 (Karine Morin).

90 PWHR, *Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche : l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence en recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024.

91 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1630 (Jeremy Kerr); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1610 (Karine Morin); ACPPU, *Étude sur l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, septembre 2025; Collèges et instituts Canada, *S'assurer que l'évaluation de l'excellence de la recherche génère des retombées*, mémoire présenté au Comité SRSR, octobre 2025.

92 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1250 (Vincent Larivière).



type d'indicateurs peut « récompenser de façon disproportionnée ceux qui bénéficient déjà de l'accès à des établissements, à du financement et à des réseaux d'élite⁹³ ».

Le recours à ce type d'indicateurs pour évaluer la recherche et déterminer les financements a aussi contribué à augmenter la pression mise sur les chercheurs et les étudiants pour publier le plus possible⁹⁴. Des témoins ont fait un lien entre la pression de publier et la question de l'intégrité de la recherche⁹⁵. Selon Ivan Oransky, co-fondateur du site Internet Retraction Watch, « la fraude, l'inconduite et le manque de rigueur viennent tous de la même source, soit de la pression de publier⁹⁶ ». Il a été suggéré de consacrer une part du financement à l'analyse et à la surveillance de la recherche pour supporter l'intégrité de la recherche⁹⁷.

Pour ces raisons, des témoins ont recommandé que les organismes subventionnaires abandonnent ce type d'indicateurs dans l'évaluation des projets de recherche⁹⁸.

4. Mesures alternatives de l'excellence

Les témoignages ont mis en lumière d'autres approches pour évaluer la qualité des projets de recherche.

De nombreux témoins ont évoqué plusieurs initiatives internationales comme la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), la Coalition for Advancing Research Assessment (CoARA), et le Manifeste de Leiden, qui visent à faire évoluer la manière dont la recherche scientifique est évaluée⁹⁹.

93 SRSR, [Témoignages](#), 17 septembre 2025, 1730 (Malinda Smith).

94 SRSR, [Témoignages](#), 3 décembre 2024, 1720 et 1740 (Ivan Oransky); et SRSR, [Témoignages](#), 5 décembre 2024, 1655 (Karine Morin).

95 SRSR, [Témoignages](#), 3 décembre 2024, 1720 (Ivan Oransky); SRSR, [Témoignages](#), 3 décembre 2024, 1650 (Dylan Hanley); et SRSR, [Témoignages](#), 5 décembre 2024, 1720 (Maydianne Andrade).

96 SRSR, [Témoignages](#), 3 décembre 2024, 1740 (Ivan Oransky).

97 *Ibid.*, 1725.

98 Par exemple, SRSR, [Témoignages](#), 3 décembre 2024, 1700 (Gabriel Miller); et SRSR, [Témoignages](#), 15 septembre 2025, 1225 (Vincent Larivière).

99 Par exemple, SRSR, [Témoignages](#), 28 novembre 2024, 1600 (Jeremy Kerr); SRSR, [Témoignages](#), 3 décembre 2024, 1745 (Ivan Oransky); SRSR, [Témoignages](#), 5 décembre 2024, 1610 (Karine Morin); SRSR, [Témoignages](#), 15 septembre 2025, 1215 (Kelly Cobey); et SRSR, [Témoignages](#), 24 septembre 2025, 1630 (Imogen R. Coe). Voir aussi : [Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche](#); Coalition for Advancing Research Assessment (CoARA), [About](#); et [Leiden Manifesto for Research Metrics](#).

La DORA a été décrite comme « une approche moderne de l'évaluation de la recherche qui permet d'évaluer de façon réfléchie ce que les chercheurs ont accompli, plutôt que d'examiner des facteurs comme leur impact dans les revues savantes ou d'autres paramètres réducteurs, et potentiellement fondés sur une paresse intellectuelle¹⁰⁰ ». Kelly Cobey, scientifique de l'Institut de cardiologie d'Ottawa, qui s'est exprimée à titre personnel, est également co-présidente de la DORA. Elle a expliqué que les recommandations de la DORA s'adressent aux organismes de financement, aux établissements d'enseignement, aux journaux, aux fournisseurs de paramètres et aux chercheurs¹⁰¹. On a dit au Comité qu'une des principales recommandations de la DORA est de ne plus utiliser le facteur d'impact, un des indices bibliométriques qui servent à mesurer la visibilité des revues scientifiques¹⁰². La majorité des témoins ont marqué leur soutien à la DORA¹⁰³, mais un témoin s'y est opposé¹⁰⁴.

Au Canada, les trois organismes subventionnaires ont signé la DORA en 2019 et travaillent à mettre en œuvre ses recommandations¹⁰⁵. Interrogée sur le fait que seul un petit nombre d'universités canadiennes ont signé la DORA, Kelly Cobey a répondu que « de nombreux établissements au pays mettent activement en œuvre ce qu'on appelle l'évaluation responsable de la recherche sans avoir signé la déclaration¹⁰⁶ ».

Dans une réponse écrite, les IRSC ont indiqué qu'ils « disposent d'un plan de mise en œuvre de pratiques d'évaluation responsable de la recherche, suivant notre engagement à respecter la [DORA]¹⁰⁷ ». Les IRSC ont fourni les précisions suivantes :

100 SRSR, [Témoignages](#), 28 novembre 2024, 1600 (Jeremy Kerr).

101 SRSR, [Témoignages](#), 15 septembre 2025, 1215 (Kelly Cobey).

102 SRSR, [Témoignages](#), 3 décembre 2024, 1745 (Ivan Oransky).

103 SRSR, [Témoignages](#), 28 novembre 2024, 1600 (Jeremy Kerr); SRSR, [Témoignages](#), 3 décembre 2024, 1635 (Gabriel Miller); SRSR, [Témoignages](#), 3 décembre 2024, 1820 (Ivan Oransky); SRSR, [Témoignages](#), 5 décembre 2024, 1605 (Christian Casanova); SRSR, [Témoignages](#), 5 décembre 2024, 1655 (Karine Morin); SRSR, [Témoignages](#), 5 décembre 2024, 1710 (Maydianne Andrade); et Maryse Beaumier, [Mémoire présenté dans le cadre de l'étude sur l'impact des différents critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada](#), mémoire présenté au Comité SRSR, 10 janvier 2025.

104 SRSR, [Témoignages](#), 5 décembre 2024, 1640 (Geoff Horsman, professeur agrégé de chimie et de biochimie, Université Wilfrid Laurier, à titre personnel).

105 SRSR, [Témoignages](#), 15 septembre 2025, 1215 (Kelly Cobey).

106 *Ibid.*, 1230.

107 IRSC, *Réponse des IRSC à une demande de renseignements présentée par Le Comité permanent de la science et de la recherche le 1 octobre 2025*, octobre 2025. Voir : IRSC, [Excellence en recherche aux IRSC : Mettre en œuvre le cadre des IRSC pour l'excellence de la recherche](#).



Les IRSC ont arrimé leurs stratégies, politiques, programmes et lignes directrices aux principes de la DORA, c'est-à-dire que les évaluateurs doivent évaluer la productivité et les progrès de manière générale (envergure des contributions et contexte du candidat) et éviter d'utiliser des mesures en vase clos pour évaluer la productivité (il faut éviter les mesures telles que le facteur d'impact des revues pour établir la qualité et les retombées du travail d'un chercheur)¹⁰⁸.

Le CRSNG a noté qu'il « [évite] l'utilisation de mesures fondées sur les revues, telles que les facteurs d'impact, comme substitut pour évaluer la contribution d'une chercheuse ou d'un chercheur dans les décisions de financement », et qu'il « [prend] en compte la valeur et l'impact de l'ensemble des résultats de recherche aux fins de l'évaluation de la recherche¹⁰⁹ ». De plus, le CRSNG a « publié en 2022 des lignes directrices actualisées pour encourager les évaluatrices et les évaluateurs, ainsi que les candidates et les candidats à élargir leur conception de ce qui constitue d'importantes contributions à la recherche, à la formation et au mentorat¹¹⁰ ».

On a fait remarquer au Comité que même si les organismes subventionnaires ont adopté de nouvelles politiques, « dans la pratique, les comités ne tiennent pas toujours compte des nouvelles définitions de l'excellence de la recherche des trois organismes subventionnaires au moment d'évaluer la recherche¹¹¹ ». Selon Julien Larregue, professeur agrégé de l'Université Laval, à titre personnel, « les critères généraux adoptés par les agences de financement, par exemple le CRSH, ne sont pas uniformément appliqués par les comités. Beaucoup de choses sont liées aux cultures des disciplines¹¹². » Il peut également y avoir un décalage entre les politiques des organismes subventionnaires et les pratiques des établissements¹¹³. Pour cette raison, il a été dit au Comité que les organismes subventionnaires devraient « faire preuve de leadership en favorisant le changement dans la culture de la recherche¹¹⁴ ».

Parmi les autres mesures inspirées par la DORA, les témoins ont mentionné l'évolution de la manière dont sont présentés les curriculum vitæ dans les demandes de

108 IRSC, *Réponse des IRSC à une demande de renseignements présentée par Le Comité permanent de la science et de la recherche le 1 octobre 2025*, octobre 2025.

109 CRSNG, *Réponse écrite au Comité SRSR*, octobre 2025.

110 SRSR, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2025, 1640 (Anne-Marie Thompson, vice-présidente, Direction des subventions de recherche et bourses, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie).

111 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1215 (Kelly Cobey).

112 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1220 (Julien Larregue).

113 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1235 (Kelly Cobey).

114 RIQEDI, *Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, novembre 2025.

financement¹¹⁵. Les organismes subventionnaires ont annoncé l'adoption d'un curriculum vitae descriptif, qui met l'accent sur le parcours et les réalisations des candidats, pour les demandes de financement¹¹⁶. Cette initiative a été accueillie favorablement par la plupart des témoins¹¹⁷. Un témoin a toutefois soulevé le besoin de former les chercheurs et les évaluateurs à l'utilisation de cet outil¹¹⁸.

D'autres mesures ont été proposées par les témoins. Il a été suggéré que l'évaluation du contenu des projets de recherche soit réalisée en aveugle par le comité d'experts au cours d'une première étape, avant de prendre en compte, dans une seconde étape, les qualifications et les réalisations des chercheurs¹¹⁹. On a dit au Comité que les organismes subventionnaires devraient pouvoir expérimenter pour « trouver des façons un peu plus justes de développer, de mieux mesurer ou de mieux qualifier l'excellence scientifique¹²⁰ ».

Par exemple, plusieurs témoins ont discuté de l'idée qu'une partie du financement fédéral soit attribuée de manière aléatoire, une approche qui a été adoptée en Suisse et en Allemagne¹²¹. Un témoin a toutefois estimé que cette mesure réduirait « l'impact à moyen terme de la recherche¹²² ». Il est à noter que des processus de sélection au hasard ont été expérimentés dans le cadre de plusieurs programmes, dont le fonds Nouvelles frontières en recherche, les nouvelles subventions Destination Horizon du CRSR, ainsi que des petits programmes du CRSNG et des IRSC¹²³.

Enfin, des témoins ont aussi recommandé de se pencher sur la composition ou le fonctionnement des comités d'experts qui évaluent les demandes. Il a été recommandé d'assurer une meilleure représentativité au sein des comités du point de vue des types

115 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1620 (Karine Morin); et SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1755 (Maydianne Andrade).

116 Gouvernement du Canada, *Message des présidents des trois organismes : transition vers un nouveau modèle de CV*, 24 octobre 2024.

117 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1755 (Maydianne Andrade).

118 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1215 (Kelly Cobey).

119 *Ibid.*, 1240; et SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1220 (Julien Larregue).

120 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1250 (Vincent Larivière).

121 SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1805 (Ivan Oransky); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1140 (Yves Gingras); et ACUFC, *Mémoire complémentaire de l'Association des collègues et universités de la francophonie canadienne*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2025.

122 David Freeman, *Mémoire présenté au Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes*, septembre 2025.

123 Mélanie Joly, ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, *Réponse du gouvernement au premier rapport du Comité permanent de la science et de la recherche*, 26 janvier 2026.



de recherche, des types d'établissements, de la langue, ou de l'expérience communautaire¹²⁴. Il a aussi été recommandé de compenser les évaluateurs qui sont actuellement bénévoles, ou proposer des incitatifs pour encourager la participation à ces comités¹²⁵.

MESURES LIÉES À L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION (EDI)

De nombreux témoins ont discuté des mesures liées à l'EDI et de leurs effets sur l'excellence de la recherche au Canada. Le Comité a reçu des témoignages contradictoires sur ce thème. Certains témoins se sont opposés à ce que l'EDI soit utilisée dans les décisions de financement et plus généralement dans le domaine de la recherche et ont estimé que l'EDI était incompatible avec l'excellence de la recherche. Au contraire, d'autres témoins ont défendu les mesures d'EDI et leur impact positif sur la recherche. Cette section présente ces points de vue distincts.

1. Aperçu des mesures des organismes subventionnaires pour l'équité, la diversité et l'inclusion

Les trois organismes subventionnaires ont développé des politiques d'EDI. Parmi ces initiatives, on peut mentionner l'[Énoncé des trois organismes sur l'équité, la diversité et l'inclusion](#) et le [Plan d'action des trois organismes pour l'EDI \(2018–2025\)](#). Le plan d'action poursuit deux objectifs : accès équitable aux fonds de recherche des trois organismes, et participation équitable au milieu de la recherche. Parmi les autres activités communes des trois organismes, on peut mentionner le programme [Dimensions Canada](#), qui comprend une charte et un programme de reconnaissance pour encourager les établissements d'enseignement postsecondaire à prendre des mesures en faveur de l'EDI.

En plus de ces initiatives communes, les organismes subventionnaires ont fait évoluer leur gouvernance interne pour tenir compte des enjeux liés à l'EDI. Par exemple, le CRSNG a créé en 2020 le [Comité sur l'équité, la diversité et l'inclusion](#), un comité

124 SRSR, [Témoignages](#), 15 septembre 2025, 1105 (Grace Karram); Collèges et instituts Canada, [S'assurer que l'évaluation de l'excellence de la recherche génère des retombées](#), mémoire présenté au Comité SRSR, octobre 2025; Sylvain Hallé et al., [L'équité linguistique et institutionnelle dans le financement de la recherche scientifique au Canada](#), mémoire présenté au Comité SRSR, 17 octobre 2025; et Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, [Mémoire présenté au comité permanent de la science et de la recherche: Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada](#), décembre 2024.

125 Gregory S. Patience, [Mémoire](#), mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024; et SRSR, [Témoignages](#), 5 décembre 2024, 1605 (Christian Casanova).

consultatif permanent qui fournit des recommandations à sa direction. Le CRSH a mis sur pied un [Comité consultatif sur la lutte contre le racisme à l'endroit des personnes noires dans les programmes de recherche et de formation en recherche](#) et un [Cercle consultatif en matière de recherche autochtone](#). Les IRSC ont formé un [Comité consultatif externe contre le racisme des IRSC](#) en 2021–2022, pour contribuer à l'élaboration d'un plan d'action contre le racisme.

Les trois organismes ont par ailleurs publié des guides qui expliquent la manière dont les considérations liées à l'EDI sont prises en compte dans l'évaluation des demandes pour leurs différents programmes de financement. On peut citer à titre d'exemples le [Guide du CRSNG pour la prise en compte des considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans la recherche](#); les [Exigences et pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#) du programme des Chaires de recherche du Canada; le [Guide pour aborder les questions liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans les demandes de subvention au titre du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté](#); ou le guide sur les [Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche](#) du fonds Nouvelles frontières en recherche.

Les trois organismes ont en outre développé des initiatives et programmes de financement qui visent directement les membres de certains groupes sous-représentés. Par exemple, le CRSNG finance des [Chaires pour les femmes en sciences et en génie \(CFSG\)](#) et des [Chaires pour l'inclusion en sciences et en génie \(CISG\)](#); le CRSH a mis en place un [Plan d'action pour les chercheuses et chercheurs noirs \(2024–2029\)](#); et les IRSC proposent une [Bourse de transition en début de carrière des IRSC – Excellence, diversité et indépendance en recherche \(EDIR\)](#). Entre autres initiatives, les trois organismes ont aussi collectivement mis sur pied le [Financement pour les universitaires noirs](#) et l'[Initiative pilote de bourses et suppléments pour universitaires autochtones](#). Enfin, les organismes ont développé des programmes dirigés vers d'autres groupes de chercheurs, comme les [subventions à la découverte axées sur le développement](#) pour les chercheurs issus des petites universités; ou les [Bourses d'impact sur le système de santé à l'intention des chercheurs en début de carrière intégrés](#).

On peut aussi noter que, dans le cadre de leurs programmes de financement, les trois organismes subventionnaires collectent des données de déclaration volontaire incluant des informations sur l'âge, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone, le statut de minorité visible, le groupe démographique, l'existence d'un handicap et les langues parlées. Il est obligatoire de remplir ce questionnaire dans le cadre d'une demande de financement, mais l'option « Je préfère ne pas répondre » est



offerte aux participants pour chaque question¹²⁶. Les organismes publient des données statistiques agrégées sur leurs concours en utilisant ces données de déclaration volontaire¹²⁷.

Des témoins ont soulevé la question de la possibilité pour des scientifiques d'avoir accès aux données désagrégées des conseils subventionnaires sur leurs programmes de financement, y compris pour les candidatures n'ayant pas obtenu de financement. Julien Larregue a dit au Comité que, dans le cadre de ses recherches, il a pu avoir accès à de telles données pour ce qui concerne le CRSH, mais pas pour les deux autres organismes¹²⁸. Il a expliqué que le CRSNG et les IRSC « [refusent systématiquement] de partager leurs données sur les projets soumis mais non financés, prétextant que cela pose un risque pour les renseignements personnels des candidats et candidates¹²⁹ ». Il a recommandé que les données des conseils subventionnaires, y compris celles portant sur les projets non financés, soient rendues accessibles aux chercheurs « dans le cadre de projets de recherche encadrés et soumis aux autorisations habituelles¹³⁰ ». Cette recommandation a été appuyée par un autre témoin¹³¹.

2. Critiques des mesures d'équité, de diversité et d'inclusion

Les témoins qui ont critiqué les mesures d'EDI ont jugé que celles-ci sont inefficaces; qu'elles politisent la science; ne reflètent pas la diversité des perspectives; sont discriminatoires; sont impopulaires; représentent un fardeau administratif; n'ont pas d'incidence positive pour les contribuables; et qu'elles nuisent à l'excellence de la recherche. Cette section présente ces arguments.

126 Voir : CRSNG, *Équité, diversité et inclusion (EDI)*; et Gouvernement du Canada, *Collecte de renseignements autodéclarés à l'appui de l'équité, de la diversité et de l'inclusion*.

127 Voir : Comité de coordination de la recherche au Canada, *Annexe I – Collecte des données à déclaration volontaire à l'appui de l'équité, de la diversité et de l'inclusion*; CRSNG, *Équité, diversité et inclusion (EDI)*; CRSH, *Statistiques relatives aux concours*; CRSH, *Tableau de bord sur l'équité, la diversité et l'inclusion*; IRSC, *Analytique de financement*; et Gouvernement du Canada, Chaires de recherche du Canada, *Statistiques sur la représentation au sein du Programme*.

128 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1225 (Julien Larregue).

129 Julien Larregue, *Mémoire présenté au Comité permanent de la science et de la recherche - Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, 27 août 2025.

130 *Ibid.*

131 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1120 (Yves Gingras).

2.1 L'EDI est inefficace

Plusieurs témoins ont critiqué les objectifs des politiques d'EDI, et ont considéré que les mesures d'EDI sont inefficaces, tant pour ce qui est d'améliorer la qualité de la recherche que pour ce qui est de réduire les inégalités.

En ce qui concerne les objectifs, certains témoins ont estimé que le rôle des organismes subventionnaires et des universités est de favoriser l'excellence de la recherche plutôt que de viser à réduire des inégalités sociales¹³².

Des témoins ont aussi mis en doute les résultats des mesures d'EDI prises par les organismes subventionnaires et les établissements d'enseignement postsecondaire¹³³. Dans un mémoire, un témoin a fait la remarque suivante : « À aucun moment, un expert ou un membre du comité n'a présenté de preuves solides (fondées sur une randomisation ou une quasi-randomisation) pour soutenir l'idée que les pratiques de l'EDI bénéficient, soit au progrès scientifique, soit aux résultats des étudiants¹³⁴. »

Concernant le progrès scientifique, on a dit au Comité que la diversité promue par les mesures d'EDI ne garantit pas d'améliorer la qualité de la recherche scientifique¹³⁵. Selon Gad Saad, « [l]orsqu'il s'agit d'évaluer l'excellence de la recherche, la méritocratie est le seul principe éthique possible¹³⁶ ».

Des témoignages ont aussi mis en cause l'efficacité des mesures d'EDI pour réduire les iniquités. Des témoins ont dit que les politiques visant à rectifier les inégalités en modifiant les critères d'octroi des financements ou les critères d'embauche ne permettent pas de corriger les conditions qui sont à l'origine de ces iniquités. Stephen

132 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1135 (Yves Gingras); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1300 (Geoff Horsman); et SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1300 (Patanjali Kambhampati, professeur, Université McGill, à titre personnel).

133 Par exemple, Mikko Packalen, *Mémoire présenté au Comité de la science et de la recherche de la Chambre : l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence en recherche au Canada*, 15 octobre 2025; SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1715 (David Freeman); et SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1255 (Patanjali Kambhampati).

134 Mikko Packalen, *Mémoire présenté au Comité de la science et de la recherche de la Chambre : l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence en recherche au Canada*, 15 octobre 2025.

135 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1815 (Gad Saad); et SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1135 (Steven Pinker, professeur de psychologie de la famille Johnstone, Université Harvard).

136 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1740 (Gad Saad).



Pinker, professeur de psychologie de la famille Johnstone à l'Université Harvard, qui s'exprimait à titre personnel, a déclaré :

Bien qu'il soit louable d'attirer la plus large palette de talent en science et de surmonter les obstacles à l'inclusion, l'attribution de subventions a lieu à la fin du parcours de formation scientifique, bien trop tard dans la vie d'un chercheur pour rectifier les iniquités sociales et historiques. L'obsession sur les différences statistiques dans l'octroi des fonds en recherche détourne l'attention des influences formatrices qui créent les iniquités en premier lieu, y compris l'éducation dès les années préscolaires jusqu'à l'université ainsi que les normes sociales et culturelles qui rendent la science attirante pour y faire carrière¹³⁷.

Yves Gingras a mis l'accent sur l'aspect démographique lié à la formation des chercheurs pour expliquer qu'il faut 15 à 20 ans d'expérience pour prétendre à une chaire de recherche supérieure, et que le bassin actuel de candidats à ces chaires reflète donc les déséquilibres passés du recrutement des professeurs¹³⁸. Selon lui, « si on veut encourager des filles ou des Autochtones à devenir professeurs, il faut leur donner des écoles et les amener au collège et à l'université. Ça va prendre 20 ans pour qu'ils deviennent professeurs. Il ne faut pas croire que le corps professoral d'aujourd'hui va représenter la population¹³⁹. »

Il a également été dit au Comité que les cibles en matière d'équité de certains programmes, dont le programme des Chaires de recherche du Canada, sont imposées de manière trop abrupte et sans tenir compte des réalités démographiques locales¹⁴⁰.

L'observation suivante a été faite dans un mémoire : « donner l'apparence d'équité sans réellement éliminer les obstacles qui limitent la participation des femmes, des autochtones, des minorités visibles et des personnes handicapées en recherche ne permettra jamais de l'atteindre, du moins, pas de manière juste¹⁴¹. » Pour Yves Gingras, « la seule façon mathématique d'atteindre l'équité, c'est de façon aléatoire ou en double aveugle¹⁴² ». Selon Dave Snow, professeur agrégé de l'Université de Guelph, à titre

137 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1120 (Steven Pinker).

138 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1135 (Yves Gingras).

139 *Ibid.*, 1125.

140 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1125 (Azim Shariff, professeur, Université de la Colombie-Britannique, à titre personnel); et SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1130 (Christopher Dummitt, professeur, Études canadiennes, Université Trent, à titre personnel).

141 François Plamondon et Louis-Joseph Brouillard, *Mémoire*, mémoire présenté au Comité SRSR, 16 décembre 2024.

142 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1140 (Yves Gingras).

personnel, les formes d'environnements de recherche inclusifs que l'on veut promouvoir progressent même sans avoir recours aux critères d'EDI¹⁴³.

2.2 L'EDI politise la science, favorise la culture du bannissement et donne du pouvoir à la recherche militante

Plusieurs témoignages ont dénoncé le caractère idéologique ou politique des mesures d'EDI¹⁴⁴. De l'avis d'Eric Kaufmann, professeur à l'Université de Buckingham, qui s'exprimait à titre personnel, « [l'EDI], telle qu'elle est pratiquée par les trois conseils de recherche, reflète une vision du monde particulière. C'est une vision de gauche que j'appelle socialisme culturel¹⁴⁵. » Dave Snow a dit que ses recherches montrent qu'il existe plusieurs formes d'EDI, et a déclaré :

[L]e vocabulaire EDI des organismes subventionnaires reflète de plus en plus ce que j'appelle l'EDI militant, où les termes "équité", "diversité" et "inclusion" sont utilisés pour faire avancer en particulier le programme politique du militantisme pour la justice sociale et pour renverser les systèmes de racisme, de sexisme, d'homophobie et de transphobie structurels¹⁴⁶.

Le même témoin a fourni l'exemple de la définition de l'excellence utilisée par les IRSC dans son cadre d'excellence en recherche, selon laquelle « une recherche est excellente quand elle est inclusive, équitable, diversifiée, anti-raciste, anti-capacitiste et anti-colonialiste dans son approche et son impact¹⁴⁷ ».

Des témoins se sont particulièrement arrêtés sur l'inclusion d'énoncés ou de déclarations sur l'EDI dans certaines demandes de financement. Ces énoncés décrivent la manière l'EDI sera prise en considération dans le projet de recherche et la gestion de l'équipe de recherche. Plusieurs témoins ont estimé que ces énoncés ne sont pas

143 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1710 (Dave Snow, professeur agrégé, Université de Guelph, à titre personnel).

144 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1555 et 1625 (Eric Kaufmann, professeur, Université de Buckingham, à titre personnel); SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1605 (Yuan Yi Zhu); SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1700 et 1720 (Christopher Dummitt); SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1720 (Bruce Parady); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1600 (Geoff Horsman); et SRSR, *Témoignages*, 10 décembre 2024, 1630 (Heather Exner-Pirot, directrice de l'énergie, les ressources naturelles et de l'environnement, Macdonald-Laurier Institute, à titre personnel).

145 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1555 (Eric Kaufmann).

146 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1640 (Dave Snow).

147 *Ibid.*, 1725. Voir : IRSC, *Excellence en recherche aux IRSC*.



neutres et qu'ils sous-entendent l'adhésion à une idéologie particulière¹⁴⁸. Des témoins ont estimé qu'exiger de tels énoncés dans les demandes de financement pourrait entraîner une discrimination à l'encontre de ceux qui s'y opposent¹⁴⁹. Par exemple, Christopher Dummitt, professeur d'études canadiennes à l'Université Trent, s'exprimant à titre personnel, a dit que ces énoncés « sont un exemple classique de discrimination systémique¹⁵⁰ ».

Des témoins ont souligné que ce risque entraîne selon eux certains chercheurs à s'autocensurer ou à remplir ce type d'énoncé même s'ils n'y adhèrent pas¹⁵¹. Des témoins ont évoqué la possibilité que des chercheurs utilisent des outils d'intelligence artificielle pour rédiger de tels énoncés dans leurs demandes¹⁵². Plusieurs témoins ont recommandé que ces énoncés sur la diversité soient éliminés des demandes de financement¹⁵³.

Des témoins ont attiré l'attention du Comité sur les risques de politisation de la recherche. Bruce Parady a fait remarquer que les établissements doivent adopter des plans en matière d'EDI pour être admissibles à certains programmes de financement, comme les Chaires de recherche du Canada¹⁵⁴. Selon lui, ces exigences impliquent que « l'établissement tout entier est animé par le programme idéologique politique qui est enchâssé dans les programmes des trois conseils¹⁵⁵ ».

148 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1720 (Christopher Dummitt); Douglas Allen, *Mémoire au sujet des exigences en matière d'EDI (équité, diversité et inclusion) pour le financement de la recherche*, mémoire présenté au Comité SRSR, octobre 2025; SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1630 (Geoff Horsman); SRSR, *Témoignages*, 10 décembre 2024, 1630 (Heather Exner-Pirot); SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1135 (Steven Pinker); et SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1155 (Yves Gingras).

149 SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1630 (Geoff Horsman).

150 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1720 (Christopher Dummitt).

151 *Ibid.*, 1705; et SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1630 (Geoff Horsman).

152 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1135 (Steven Pinker); André-Marie Tremblay, *Mémoire présenté au comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes au sujet de l'impact que les différents critères d'attribution du financement fédéral ont sur l'excellence de la recherche au Canada*, décembre 2024; et Gregory Patience, *Mémoire*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024.

153 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1630 (Eric Kaufmann); et Gregory Patience, *Mémoire*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024.

154 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1720 (Bruce Parady). Voir: Gouvernement du Canada, Chaires de recherche du Canada, *Exigences et pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion*.

155 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1720 (Bruce Parady).

Des témoins ont fait un lien entre les exigences d'EDI et le financement de ce qu'ils ont qualifié de « recherche militante¹⁵⁶ ». Dave Snow a dit que selon ses recherches, « 10 à 15 % des subventions Savoir du CRSH visaient des projets à connotation militante dont le titre comportait des termes explicitement militants », et « [e]n ce qui concerne les subventions destinées plus spécifiquement à des projets à consonance militante, cela se rapprochait plus des deux tiers¹⁵⁷ ». Selon le même témoin, « les critères axés sur l'EDI à caractère militant détournent le financement de la création de connaissances objectives pour l'orienter vers une recherche sans curiosité intellectuelle qui cherche avant tout à faire avancer un programme politique plutôt qu'à découvrir de nouvelles connaissances¹⁵⁸ ».

Il a été dit que si les universités se politisent ou sont perçues comme politisées, elles s'exposent à des attaques politiques, qui peuvent venir des deux côtés du spectre politique¹⁵⁹. Plusieurs ont dit que le Canada a la réputation d'être un pays « woke », et se sont interrogés sur les effets de la politisation des universités sur leur capacité à attirer les meilleurs talents¹⁶⁰.

En conséquence, plusieurs témoins ont recommandé l'abandon des exigences en matière d'EDI pour dépolitiser la recherche et les universités¹⁶¹.

2.3 L'EDI ne reflète pas une diversité de perspectives

Des témoins ont estimé que les mesures d'EDI risquent d'aggraver le manque de diversité des points de vue qui existe déjà dans les universités canadiennes selon eux.

156 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1640 et 1655 (Dave Snow); SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1630 (David Freeman); et SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1640 (Yuan Yi Zhu).

157 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1655 (Dave Snow).

158 *Ibid.*, 1640.

159 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1140 (Azim Shariff); et SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1145 (Steven Pinker).

160 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1655 (Yuan Yi Zhu); SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1140 (Azim Shariff); SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1205 (Steven Pinker); et SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1840 (Gad Saad).

161 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1205 (Geoff Horsman); et SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1640 (Dave Snow).



Le constat d'un manque de diversité des points de vue au sein des universités canadiennes a été fait par de nombreux témoins¹⁶². Christopher Dummitt a présenté les résultats de son enquête, selon laquelle 88 % des professeurs d'université interrogés au Canada se sont identifiés comme étant politiquement de gauche¹⁶³. Dans un mémoire soumis après son apparition devant le Comité, David Freeman, professeur agrégé à l'Université Simon Fraser, s'exprimant à titre personnel, a écrit : « l'asymétrie à gauche dans les orientations politiques des professeurs est si extrême que les gauchistes radicaux sont plus nombreux que tous les professeurs de centre droit, et de nombreuses disciplines du CRSH ne comptent pratiquement aucun conservateur¹⁶⁴. »

Des témoins ont estimé que le déséquilibre idéologique au sein des universités engendre des pressions, de l'hostilité sur le lieu de travail, et des comportements d'autocensure¹⁶⁵. Selon Yuan Yi Zhu, professeur adjoint de relations internationales et de droit international à l'Université de Leyde, qui s'exprimait à titre personnel, « [l']autocensure s'exerce de manière persistante et quotidienne parmi les chercheurs dont les points de vue politiques ou idéologiques ne sont pas conformes à ceux de la majorité¹⁶⁶ ». Selon Christopher Dummitt, des universitaires conservateurs ont déclaré qu'ils étaient trop effrayés de révéler à leurs collègues leurs opinions politiques¹⁶⁷. Faisant part de sa propre expérience, David Freeman a témoigné : « comme certaines personnes ont tenté de politiser les universités par divers moyens [...] j'ai fait connaître mon opinion. Vous ne trouverez pas l'emplacement de mon bureau en ligne. Je verrouille mes portes et je m'assure que personne ne sait où j'habite¹⁶⁸. »

162 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1610 (Yuan Yi Zhu); SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1610 (Eric Kaufmann); SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1700 (Christopher Dummitt); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1600 (Geoff Horsman); SRSR, *Témoignages*, 10 décembre 2024, 1630 (Heather Exner-Pirot); SRSR, *Témoignages*, 12 décembre 2024, 1620 et 1625 (John Robson); SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1630 et 1645 (David Freeman); et SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1255 (Patanjali Kambhampati).

163 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1700 (Christopher Dummitt).

164 David Freeman, *Mémoire présenté au Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes*, septembre 2025.

165 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1700 (Christopher Dummitt); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1600 (Geoff Horsman); SRSR, *Témoignages*, 12 décembre 2024, 1625 (John Robson); SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1605 et 1610 (Yuan Yi Zhu); et SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1830 et 1835 (Gad Saad).

166 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1645 (Yuan Yi Zhu).

167 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1700 (Christopher Dummitt).

168 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1700 (David Freeman).

L'attention du Comité a été attirée sur l'importance de la diversité des points de vue pour la recherche scientifique¹⁶⁹. Par exemple, Steven Pinker a fait les déclarations suivantes :

La diversité des points de vue [...] est nécessaire pour bien mener les travaux scientifiques. Ce n'est pas parce que la diversité est agréable sur le plan esthétique; c'est plutôt parce que les gens ne sont pas omniscients ou infaillibles [...] Dans une communauté où les gens de divers points de vue peuvent critiquer ceux avec qui ils sont en désaccord sans craindre la sanction, la censure ou l'annulation, on peut souligner les erreurs des autres, et toute la communauté peut être plus rationnelle que chacune des personnes qui la composent¹⁷⁰.

Or, pour Christopher Dummitt, « les politiques fédérales actuelles en matière d'[EDI] dans la recherche et dans les chaires de recherche du Canada non seulement ne permettent pas de régler cette question, mais contribuent sans doute à aggraver la situation¹⁷¹ ». D'autres témoins ont exprimé le même avis¹⁷². Steven Pinker a illustré comment la diversité telle qu'elle est promue par les politiques d'EDI ne garantit pas une diversité des points de vue :

Plus récemment, le terme “diversité des points de vue” est devenu populaire comme une réponse ironique à la diversité raciale et de genre. La blague voulait qu'à l'université, la diversité signifie les gens qui ont l'air différents et qui pensent de la même manière; tandis que la diversité des points de vue, c'est la forme de diversité qui compte vraiment en science et en vie intellectuelle¹⁷³.

Des témoignages ont fait observer que cette situation peut décourager des chercheurs d'étudier certains sujets¹⁷⁴. À l'inverse, d'après un témoin, « les propositions de recherche qui contiennent un jargon à la mode et un langage politique progressiste dans l'air du temps ont de bien meilleures chances d'être retenues¹⁷⁵ ». Plusieurs témoins ont fait remarquer qu'en raison de ce contexte, il est devenu difficile de mener des

169 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1630 (Dylan Hanley); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1110 (Christopher Dummitt); SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1830 (Gad Saad); SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1725 (David Freeman); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1205 (Geoff Horsman); SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1815 (Eric Kaufmann); SRSR, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2025, 1710 (Anne-Marie Thompson).

170 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1120 (Steven Pinker).

171 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1110 (Christopher Dummitt).

172 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1715 (David Freeman).

173 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1120 (Steven Pinker).

174 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1735 (Christopher Dummitt); et SRSR, *Témoignages*, 10 décembre 2024, 1630 (Heather Exner-Pirot).

175 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1605 (Yuan Yi Zhu).



recherches sur les politiques d'EDI elles-mêmes ou de remettre en cause leur bien-fondé¹⁷⁶. Dans un mémoire, André-Marie Tremblay, professeur au département de physique et membre de l'Institut quantique de l'Université de Sherbrooke, a comparé l'EDI sous sa forme actuelle à une religion¹⁷⁷.

Des témoins ont aussi dénoncé le risque de discrimination politique dans le recrutement des professeurs¹⁷⁸. Un témoin a expliqué que ce type de discrimination peut être implicite, lorsque des financements sont par exemples accordés pour des postes qui impliquent une adhésion à des notions telles que la décolonisation¹⁷⁹. Jeremy Kerr, professeur de biologie à l'Université d'Ottawa et président du Comité de la recherche axée sur la découverte du CRSNG, à titre personnel, a toutefois témoigné qu'il n'a jamais vu quelqu'un essayer d'appliquer un filtre politique à l'évaluation de la recherche au cours des nombreuses années pendant lesquelles il a été évaluateur¹⁸⁰.

En réponse à ces inquiétudes, plusieurs témoins ont suggéré d'intégrer la question de la diversité politique dans le processus d'évaluation. Geoff Horsman, professeur agrégé de chimie et de biochimie à l'Université Wilfrid Laurier, a proposé de « mettre en place un type de mécanisme officiel qui permette de jouer l'avocat du diable », pour « faire appel à des personnes qui disposent des arguments les plus solides qui soutiennent les deux côtés d'une situation¹⁸¹ ». Christopher Dummitt a déclaré : « je pense que la question porte sur la diversité des points de vue au sein du comité. Si les évaluations doivent en faire partie, je pense que les points de vue politiques et la diversité des points de vue devraient vraiment faire partie de l'évaluation¹⁸². » Enfin, dans un mémoire, David Freeman a écrit :

[I]l serait profondément contraire aux principes que les trois organismes subventionnaires poursuivent le régime actuel d'équité, de diversité et d'inclusion sans adopter également une « EDI pour les conservateurs » afin de remédier à la sous-représentation des voix conservatrices dans le milieu universitaire et la recherche. [...] Je

176 SRSR, [Témoignages](#), 28 novembre 2024, 1755 (Christopher Dummitt); et SRSR, [Témoignages](#), 22 septembre 2025, 1205 (Geoff Horsman).

177 André-Marie Tremblay, [Mémoire présenté au comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes au sujet de l'impact que les différents critères d'attribution du financement fédéral ont sur l'excellence de la recherche au Canada](#), décembre 2024.

178 Par exemple, SRSR, [Témoignages](#), 28 novembre 2024, 1610 (Eric Kaufmann); et SRSR, [Témoignages](#), 12 décembre 2024, 1620 (John Robson).

179 SRSR, [Témoignages](#), 28 novembre 2024, 1705 (Christopher Dummitt).

180 SRSR, [Témoignages](#), 28 novembre 2024, 1620 (Jeremy Kerr).

181 SRSR, [Témoignages](#), 5 décembre 2024, 1625 (Geoff Horsman).

182 SRSR, [Témoignages](#), 28 novembre 2024, 1755 (Christopher Dummitt).

demande que les politiques d'EDI des trois organismes subventionnaires accordent la priorité aux opinions politiques par rapport à toute autre considération¹⁸³.

2.4 L'EDI est discriminatoire

Selon certains témoignages, les mesures liées à l'EDI ont un caractère discriminatoire. Quelques témoins ont soulevé la question des catégories de populations qui sont visées par les mesures d'EDI, et ont noté que ces mesures se concentrent sur des critères liés au genre et à l'appartenance ethnique, mais négligent d'autres facteurs comme la langue ou le milieu socio-économique¹⁸⁴. Des témoins ont soutenu qu'en mettant l'accent sur le genre et l'origine ethnique, certaines mesures d'EDI pouvaient se révéler discriminatoires¹⁸⁵. Par exemple, pour Steven Pinker, « ces politiques peuvent être intrinsèquement injustes. Le financement est un jeu à somme nulle. Si les personnes d'un sexe ou d'une couleur de peau bénéficient d'un avantage, alors les personnes d'un sexe différent ou d'une autre couleur de peau sont désavantagées¹⁸⁶. »

Plusieurs témoins ont cité le domaine du recrutement. On a mentionné au Comité que certains postes et certains programmes sont réservés à des candidats issus de catégories visées par les mesures d'EDI, ce qui conduit à exclure d'autres candidats en raison de leur race ou de leur sexe¹⁸⁷.

183 David Freeman, *Mémoire présenté au Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes*, septembre 2025.

184 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1800 (Christopher Dummitt); et André-Marie Tremblay, *Mémoire présenté au comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes au sujet de l'impact que les différents critères d'attribution du financement fédéral ont sur l'excellence de la recherche au Canada*, décembre 2024.

185 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1650 (Eric Kaufmann); SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1735 (Christopher Dummitt); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1600 (Geoff Horsman); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1245 (Patanjali Kambhampati); et André-Marie Tremblay, *Mémoire présenté au comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes au sujet de l'impact que les différents critères d'attribution du financement fédéral ont sur l'excellence de la recherche au Canada*, décembre 2024.

186 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1155 (Steven Pinker).

187 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1600 et 1640 (Geoff Horsman); et SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1750 (Robert Thomas, président, Society for Academic Freedom and Scholarship).



Le cas du programme des Chaires de recherche du Canada a été cité plusieurs fois à cet égard¹⁸⁸. Des témoins ont rappelé au Comité que dans le cas de ce programme, une plainte à la Commission canadienne des droits de la personne en 2003 a conduit à une entente de règlement en 2006, qui a imposé aux établissements d'établir des objectifs d'équité en fonction du bassin de candidats qualifiés¹⁸⁹. Puis, en 2019, un addenda a renforcé la mise en œuvre de ces engagements en mettant en place des cibles d'équité, de diversité et d'inclusion pour les femmes, les minorités visibles (membres issus de groupes racialisés), les personnes handicapées et les Autochtones¹⁹⁰. Ces mesures visent à corriger la sous-représentation de ces groupes dans l'attribution des chaires, qui a été constatée pendant les premières années du programme : par exemple, « [l]orsque le programme a été lancé, 14 % des titulaires d'une chaire étaient des femmes, alors qu'en réalité, elles représentaient plus de 40 % des membres du corps professoral des universités¹⁹¹ ».

Pour atteindre ces cibles, les établissements peuvent avoir recours à la pratique de « l'embauche stratégique » pour recruter des personnes issues des quatre groupes désignés¹⁹². Plusieurs témoins se sont opposés à cette pratique, qu'ils ont qualifiée de « discrimination positive » ou « action positive »¹⁹³. D'autres témoins ont toutefois défendu ces mesures¹⁹⁴.

188 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1605 (Yuan Yi Zhu); SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1625 (Eric Kaufmann); SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1750 (Christopher Dummitt); Louis-Joseph Brouillard et François Plamondon, *Mémoire*, mémoire présenté au Comité SRSR, 16 décembre 2024; SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1125 (Azim Shariff); et SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1255 (Geoff Horsman).

189 ACPPU, *Étude sur l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, septembre 2025; Marjorie Griffin Cohen et al., *Mémoire au Comité permanent de la science et de la recherche : Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, 22 septembre 2025; et SRSR, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2025, 1715 (Valérie Laflamme, vice-présidente associée, Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements, Conseil de recherches en sciences humaines). .

190 Voir: Gouvernement du Canada, Chaires de recherche du Canada, *Exigences et pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion*.

191 SRSR, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2025, 1715 (Valérie Laflamme).

192 Voir : Gouvernement du Canada, Chaires de recherche du Canada, *Foire aux questions sur les exigences et les pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion du Programme*.

193 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1650 (Eric Kaufmann); SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1620 (Jeremy Kerr); et Louis-Joseph Brouillard et François Plamondon, *Mémoire*, mémoire présenté au Comité SRSR, 16 décembre 2024; SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1135 (Azim Shariff).

194 ACPPU, *Étude sur l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, septembre 2025; Marjorie Griffin Cohen et al., *Mémoire au Comité permanent de la science et de la recherche : Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, 22 septembre 2025.

2.5 L'EDI est impopulaire

Une autre critique de l'EDI a porté sur son impopularité auprès du grand public. Selon Eric Kaufmann, « 59 % des Canadiens [sont] en faveur d'une approche de lutte contre le racisme qui traite les gens comme des personnes à part entière sans égard à la race, contre seulement 29 % en faveur d'une approche fondée sur une prise en compte de la race, afin de mieux tenir compte des inégalités¹⁹⁵ ».

Selon plusieurs témoins, l'imposition des mesures d'EDI dans le monde académique nuit à la confiance du public dans la science et au soutien au financement public de la recherche¹⁹⁶. Yuan Yi Zhu a déclaré :

Cependant, en cette conjoncture économique difficile, de nombreux Canadiens s'interrogent déjà sur la valeur du financement de la recherche universitaire, qui peut parfois sembler sans rapport avec leur vie quotidienne, et l'imposition brutale de l'EDI et d'autres exigences idéologiques dans le financement de la recherche mine le soutien public au financement de la recherche¹⁹⁷.

Toutefois, Wendy Cukier, professeure, Entrepreneuriat et stratégie, à la Ted Rogers School of Management et directrice académique du Diversity Institute, qui s'exprimait à titre personnel, a contredit ce constat en fournissant les données suivantes :

[N]ous avons récemment mené un sondage avec Environics auprès de 5 000 Canadiens d'un bout à l'autre du pays. 56 % des répondants croient que l'accent qu'on met actuellement sur l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité, ou EDI, est une bonne chose. 27 % étaient neutres, et seulement 16 % pensaient que c'était une mauvaise chose¹⁹⁸.

2.6 L'EDI ajoute un fardeau administratif

Des critiques ont aussi porté sur le poids administratif des exigences en matière d'EDI. Selon un mémoire du Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, « [l]es chercheurs doivent désormais consacrer une part significative de leur temps à répondre

195 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1555 (Eric Kaufmann).

196 *Ibid.*; SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1605 (Yuan Yi Zhu); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1630 (Geoff Horsman); SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1120 (Steven Pinker); SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1825 (Gad Saad); Louis-Joseph Brouillard et François Plamondon, *Mémoire*, mémoire présenté au Comité SRSR, 16 décembre 2024.

197 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1605 (Yuan Yi Zhu).

198 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1120 (Wendy Cukier, professeure, Entrepreneuriat et stratégie, Ted Rogers School of Management et directrice académique, Diversity Institute, à titre personnel).



aux exigences EDI, au détriment d'une concentration sur le contenu scientifique¹⁹⁹ ». Il a été noté que ces exigences représentent une contrainte comparativement plus lourde pour les plus petits établissements qui ont moins d'infrastructure²⁰⁰.

Il a été recommandé d'instaurer une formation obligatoire sur les principes EDI pour tous les candidats, pour garantir « que les chercheurs disposent des outils nécessaires pour promouvoir un environnement équitable et inclusif, sans transformer les demandes de subvention en exercices administratifs²⁰¹ ». L'Université McGill a recommandé de simplifier et d'harmoniser les processus d'évaluation : « Cela peut être réalisé en intégrant les considérations d'EDI et de gestion des données dans l'évaluation des conceptions de recherche, en utilisant des modèles de directives communs entre organismes, et en déplaçant les éléments institutionnels récurrents hors des formulaires de niveau projet²⁰². »

2.7 L'EDI est une mauvaise affaire pour les contribuables

Des témoignages ont laissé entendre que les mesures d'EDI peuvent entraîner un gaspillage d'argent public : « ce peut être du gaspillage des fonds publics si les subventions ne servent pas à la recherche scientifique jugée être de la meilleure qualité et la priorité²⁰³. » Plusieurs témoins ont dit au Comité qu'il n'est pas légitime que les fonds publics soient employés pour financer des recherches militantes ou politisées²⁰⁴.

Azim Shariff a aussi fourni l'exemple d'un processus de recrutement de son département, dans le cadre du programme des Chaires de recherche du Canada. En

199 Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, *Mémoire présenté au comité permanent de la science et de la recherche : Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, décembre 2024.

200 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1200 (Steven Pinker). Voir aussi André-Marie Tremblay, *Mémoire présenté au comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes au sujet de l'impact que les différents critères d'attribution du financement fédéral ont sur l'excellence de la recherche au Canada*, décembre 2024.

201 Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, *Mémoire présenté au comité permanent de la science et de la recherche : Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, décembre 2024.

202 Université McGill, *Mémoire au Comité permanent de la science et de la recherche concernant les répercussions des critères d'attribution des fonds fédéraux pour l'excellence en recherche au Canada*, 31 octobre 2025.

203 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1120 (Steven Pinker). Voir aussi : SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1655 (Yuan Yi Zhu).

204 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1625 (Eric Kaufmann); SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1630 (David Freeman); et SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1640 et 1655 (Dave Snow).

raison des cibles d'EDI du programme, le bassin des candidats « était restreint davantage aux membres des quatre groupes ciblés, excluant ainsi bon nombre des chercheurs les plus compétents et les plus influents²⁰⁵ ». Il a témoigné que ce processus de recrutement a finalement échoué faute de candidat, plaçant l'avenir de l'institut et de la grappe de recherche en péril.

2.8 L'EDI nuit à l'excellence de la recherche

Pour ces raisons, plusieurs témoins ont estimé que l'EDI n'est pas compatible avec l'excellence de la recherche²⁰⁶. Certains ont soutenu que l'idée d'« excellence inclusive » constitue un oxymore²⁰⁷. Eric Kaufmann a jugé que les critères d'équité, de diversité et d'inclusion, d'une part, et la poursuite de la vérité scientifique, d'autre part, sont en opposition : « S'il faut truquer le processus pour atteindre nos objectifs, cela signifie qu'il faudra faire des compromis sur l'excellence et la vérité scientifique pour atteindre le socialisme culturel ou [l'EDI]²⁰⁸. » On a dit au Comité que les caractéristiques identitaires des chercheurs n'ont pas de lien avec l'excellence scientifique²⁰⁹.

Steven Pinker a fait l'observation suivante :

Il n'est tout simplement pas possible que chaque groupe ethnique ou chaque sexe soit parfaitement représenté proportionnellement à sa répartition dans la population. Si l'on veut vraiment de la qualité, cela ne devrait pas entrer en ligne de compte. Nul besoin de compter. Il peut y avoir des écarts, et ce, d'un côté comme de l'autre, mais si nous finançons les meilleurs projets scientifiques, nous en tirerons les meilleures données scientifiques²¹⁰.

Pour ces raisons, Gad Saad a conclu que « [n]ous devrions laisser de côté les principes de diversité, d'inclusion et d'équité parce qu'ils nuisent à la science²¹¹ ».

205 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1125 (Azim Shariff).

206 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1740 (Gad Saad); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1210 (Patanjali Kambhampati); et SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1755 et 1805 (Eric Kaufmann).

207 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1140 (Yves Gingras); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1230 (Geoff Horsman); et SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1840 (Gad Saad).

208 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1625 (Eric Kaufmann).

209 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1650 (Yuan Yi Zhu); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1225 (Geoff Horsman); et SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1740 et 1815 (Gad Saad).

210 SRSR, *Témoignages*, 15 septembre 2025, 1135 (Steven Pinker).

211 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1810 (Gad Saad).



3. Défense des mesures d'équité, de diversité et d'inclusion

D'autres témoignages ont au contraire défendu les mesures liées à l'EDI. Ces témoignages ont précisé la portée des mesures d'EDI; les avantages de prendre en compte l'EDI dans la conception des projets de recherche et dans le recrutement, la gestion et la formation des équipes de recherche. Selon ces témoignages, l'EDI est une condition de l'excellence de la recherche. Cette section présente ces arguments.

3.1 Portée des mesures d'EDI

Certains témoins ont tout d'abord souhaité donner des précisions au Comité sur les objectifs et la portée des mesures d'EDI, ainsi que sur la manière dont l'EDI est mise en œuvre dans le cadre de l'attribution de financements. Azim Shariff a expliqué que les mesures de diversité peuvent poursuivre des objectifs distincts, et regretté que ces nuances ne soient pas toujours explicites :

Les universités semblent réticentes à décrire explicitement le but de la diversité et les bienfaits qui en découlent. Lorsqu'elles le font, elles utilisent le même mot – la diversité – pour soutenir de multiples objectifs qui sont parfois contradictoires : des objectifs épistémiques, comme favoriser l'innovation et réduire la pensée de groupe; des objectifs axés sur la justice, comme le redressement de torts historiques, la correction de préjugés et la proposition de modèles; et des objectifs pragmatiques, comme le recrutement d'étudiants ou la confiance du public. Tout cela peut être louable. Mais ce ne sont pas le même objectif, comme nous en avons discuté ce matin. Nos politiques sur la diversité gagneraient à ce qu'on éclaircisse leurs objectifs²¹².

En ce qui concerne la manière dont l'EDI entre en jeu pour l'attribution de financement de recherche, les témoins ont fait la distinction entre la prise en compte de l'EDI dans la conception des projets de recherche proposés, et la prise en compte de l'EDI en ce qui concerne l'équipe qui mènera la recherche proposée.

Selon plusieurs témoins, dans le cadre du programme de subventions à la découverte du CRSNG, les considérations d'EDI n'entrent pas en compte dans l'évaluation de l'excellence du chercheur ni de l'excellence du projet de recherche, à moins que le sujet de la recherche ne le justifie²¹³. Les principes d'EDI sont plutôt utilisés pour évaluer l'approche du chercheur principal concernant le recrutement, l'encadrement, la

212 Azim Shariff, *Réponse écrite au Comité SRSR*, septembre 2025.

213 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1650 (Jeremy Kerr); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1635 (Karine Morin); et SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1715 et 1720 (Maydianne Andrade).

formation de l'équipe qui va mener le projet de recherche. Jeremy Kerr a ainsi déclaré au comité :

Le domaine dans lequel l'équité, la diversité et l'inclusion sont prises en compte de façon particulière est le plan de formation, et pratiquement nulle part ailleurs. Par conséquent, cela ne fait pas partie de la qualité de la proposition, fondamentalement, à moins qu'il ne soit nécessaire d'inclure la diversité dans la manière dont elle est évaluée²¹⁴.

Anne-Marie Thompson, vice-présidente de la Direction des subventions de recherche et bourses du CRSNG, a expliqué ce qui était évalué concernant le plan de formation :

« Nous demandons aux chercheurs de nous en dire plus sur les processus ou les procédures ou sur la façon dont ils créent des milieux de formation en recherche inclusifs. C'est évalué par leurs pairs au sein du Comité²¹⁵. »

Par ailleurs, certains témoins ont contesté le point de vue selon lequel les mesures d'EDI sont contraires au mérite et à la liberté universitaire²¹⁶. Concernant le mérite, Ted Hewitt, au nom du CRSH, a déclaré :

En fin de compte, personne ne reçoit du financement parce qu'il est membre d'un groupe particulier ou qu'il s'y identifie. Le financement est accordé en fonction de l'excellence de la proposition, selon un ensemble de critères clairement énoncés dès le départ et conformes aux pratiques internationales²¹⁷.

Dans un mémoire, Stefania Impellizzeri et Costin N. Antonescu, deux professeurs de l'Université métropolitaine de Toronto, ont attiré l'attention sur le « mythe de la méritocratie », rappelant que ce terme provient d'un roman satirique de Michael Young qui décrit une société dystopique fondée sur la récompense du mérite, mais où ce système exacerbe les inégalités sociales au lieu de les atténuer²¹⁸. Selon les auteurs de ce mémoire, « les personnes issues de groupes sous-représentés ou marginalisés sont souvent confrontées à des préjugés implicites, à des microagressions et à des pratiques discriminatoires qui entravent leurs progrès, même lorsque leur talent et leurs efforts

214 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1650 (Jeremy Kerr).

215 SRSR, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2025, 1715 (Anne-Marie Thompson).

216 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1730 (Malinda Smith).

217 SRSR, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2025, 1645 (Ted Hewitt).

218 Stefania Impellizzeri et Costin N. Antonescu, *Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche concernant l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, septembre 2025.



sont comparables ou supérieurs à ceux de leurs pairs²¹⁹ ». Il est donc nécessaire de tenir compte de ces barrières.

Pour Malinda Smith, vice-présidente associée, Recherche (équité, diversité et inclusion), Université de Calgary, qui s'exprimait à titre personnel, « [l]a liberté universitaire n'est pas répartie équitablement ». Selon elle, « les chercheurs marginalisés sont plus vulnérables », ce qui « restreint l'ampleur des programmes d'enquête et de recherche et étouffe le débat. Le recours aux critères d'[EDI] contrecarre directement ces pressions en protégeant les universitaires d'horizons variés et en élargissant la diversité des connaissances produites²²⁰. »

3.2 Prise en compte de l'EDI dans la conception des projets de recherche

En ce qui concerne la prise en compte de l'EDI dans les projets de recherche eux-mêmes, plusieurs témoins ont décrit au Comité comment une meilleure prise en compte de la diversité avait contribué à l'excellence. De l'avis de Wendy Cukier, « l'excellence en recherche exige une optique d'[EDI] dans la conception et la mise en œuvre des projets de recherche. Autrement, nous mettrons en péril la prospérité, la vie et le bien-être des Canadiens²²¹. » D'autres témoins ont soutenu cette idée²²².

Les témoins ont cité des exemples tirés de plusieurs domaines de recherche.

Dans le domaine de la santé, il a été mentionné que l'exclusion ou la non prise en compte de certains groupes de personnes dans la conception des études scientifiques et dans les essais cliniques ont nui à la qualité des recherches et ont entraîné des conséquences négatives pour ces populations exclues²²³. Par exemple, les femmes ont

219 *Ibid.*

220 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1730 (Malinda Smith).

221 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1115 (Wendy Cukier).

222 Par exemple, PWHR, *Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche : l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence en recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024; et SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1100 (Mahadeo Sukhai).

223 Par exemple, Imogen R. Coe, *Déclaration au SRSR concernant l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024; SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1620 (Imogen R. Coe); SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1650 (Tamil Kendall, directrice, Partnership for Women's Health Research Canada); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1115 (Wendy Cukier)

longtemps été exclues des essais cliniques, ce qui a nui à la compréhension des maladies qui touchent les femmes et des effets des traitements sur les femmes²²⁴.

Toujours dans le domaine de la santé, l'organisation Evidence for Democracy a écrit dans un mémoire qu'au Canada, « la discrimination raciale et les préjugés raciaux implicites ont eu des effets néfastes sur les résultats de santé, les traitements, les politiques et les expériences de soins de santé pour les minorités racialisées²²⁵ ». Plusieurs témoins ont mentionné le cas du Dr Anil Kapoor, décédé d'une accumulation toxique d'un médicament contre le cancer : « [I]e Dr Kapoor était porteur d'une variante génétique associée à une mauvaise métabolisation des médicaments, qui n'avait pas été saisie dans les bases de données, parce que celles-ci sont généralement axées sur les populations blanches d'origine européenne²²⁶. » Wendy Cukier a aussi noté que « nous savons que si, dans la recherche en santé, nous ne ventilons pas les données et nous ne tenons pas compte des différences entre les sexes et la diversité, les stratégies de vaccination contre la COVID entraînent des taux d'infection très élevés pour certains groupes de la population²²⁷ ». Elle a poursuivi en citant une étude de Kwame McKenzie qui a montré que la communauté noire de Toronto avait des taux d'infection à la COVID-19 très supérieurs à la communauté blanche, et qu'« [i]l a fallu une optique d'équité, de diversité et d'inclusion aux stratégies de santé publique pour réduire le taux d'infection à un niveau comparable²²⁸ ».

224 Imogen R. Coe, *Déclaration au SRSR concernant l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024; Krysta Mila Coyle, *Déclaration au Comité permanent de la science et de la recherche (Comité SRSR) concernant l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024; et Evidence for Democracy, *Mémoire au Comité permanent de la science et de la recherche (SRSR) concernant les répercussions des critères d'attribution des fonds fédéraux pour l'excellence en recherche au Canada*, septembre 2025.

225 Evidence for Democracy, *Mémoire au Comité permanent de la science et de la recherche (SRSR) concernant les répercussions des critères d'attribution des fonds fédéraux pour l'excellence en recherche au Canada*, septembre 2025.

226 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1620 (Imogen R. Coe). Voir aussi Krysta Mila Coyle, *Déclaration au Comité permanent de la science et de la recherche (Comité SRSR) concernant l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024.

227 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1115 (Wendy Cukier).

228 *Ibid.*



La non prise en compte de la diversité dans la recherche a aussi eu des effets négatifs dans le domaine de la sécurité routière²²⁹. Un témoin a mentionné que les coussins gonflables ont initialement été conçus en fonction de la morphologie des jeunes hommes, ce qui a entraîné des décès de femmes de petite taille et d'enfants²³⁰.

Plusieurs témoins ont recommandé de prendre des mesures pour renforcer la prise en compte de la diversité dans la conception des projets de recherche²³¹. Par exemple, dans un mémoire, IDEA-STEM Consulting Inc. a recommandé d'« [e]xiger que les propositions de financement et les protocoles de recherche justifient les données démographiques des participants et intègrent une perspective fondée sur les principes d'[inclusion, diversité, équité et accessibilité] tout au long du cycle de vie de la recherche²³² ».

Certains témoins ont estimé que ces questions sont sans lien avec l'EDI, car tenir compte de populations diverses dans la conception de la recherche constitue simplement de bonnes pratiques expérimentales²³³. Mais au-delà de la conception expérimentale, il a été mentionné que les candidats « doivent démontrer l'impact que la recherche proposée aura pour les Canadiens²³⁴ ». Pour Paul Hébert, le président des IRSC, « [s]i nous ne permettons pas à tous les Canadiens de bénéficier de nos nombreuses découvertes, nous risquons de fragiliser le tissu social du pays et d'aggraver les résultats en matière de santé et d'économie²³⁵ ».

229 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1640 (Jeremy Kerr); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1115 (Wendy Cukier); Serge Villemure, *L'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence en recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, novembre 2025.

230 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1640 (Jeremy Kerr).

231 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1105 (Mahadeo Sukhai); PWHR, *Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche : l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence en recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024; Stefania Impellizzeri et Costin N. Antonescu, *Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche concernant l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, septembre 2025.

232 IDEA-STEM Consulting Inc., *Promouvoir l'excellence scientifique : l'impératif de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'accessibilité dans la recherche*, mémoire présenté au Comité SRSR, 22 septembre 2025.

233 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1230 (Geoff Horsman); et SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1120 (Yves Gingras).

234 SRSR, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2025, 1635 (Ted Hewitt).

235 SRSR, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2025, 1640 (Paul Hébert). Voir aussi, Stefania Impellizzeri et Costin N. Antonescu, *Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche concernant l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, septembre 2025.

3.3 Prise en compte de l'EDI dans le recrutement, la gestion et la formation des équipes de recherche

Comme il a été mentionné, certains programmes de financement intègrent des considérations liées à l'EDI en ce qui concerne le plan de formation de l'équipe de recherche qui mettra en œuvre le projet de recherche. Maydianne Andrade a expliqué que les déclarations sur l'EDI sont en réalité des déclarations sur la formation. Selon elle, « [ce] n'est pas une question de mots à la mode. Il s'agit plutôt de réfléchir au genre de personnes qui pourraient travailler au laboratoire et à la manière dont on peut les aider à se dépasser et à être les meilleurs chercheurs qui soient lorsqu'ils quitteront le laboratoire²³⁶. »

Karine Morin, présidente et cheffe de la direction de la Fédération des sciences humaines, a expliqué ce que recouvrent ces exigences :

On s'attend à ce que les chercheurs qui bénéficient des subventions à la découverte participent à la formation de leurs étudiants diplômés et de ceux qui participent à la recherche en laboratoire et ainsi de suite. On demande au chercheur ou au chercheur principal d'assumer des responsabilités pour soutenir équitablement tous ceux qui participent à l'effort de recherche, et de s'assurer que les différentes personnes qui participent à la recherche bénéficient de possibilités. C'est dans le cadre de ce type de plan de formation que nous demandons que tout le monde soit traité de manière équitable; que l'on reconnaisse que la diversité, qu'il s'agisse des antécédents ou de la formation universitaire et ainsi de suite, sera respectée et adoptée; et que l'on crée un sentiment d'appartenance dans un milieu de recherche²³⁷.

Il a été dit au Comité que les considérations sur la diversité permettent de lutter contre les effets des préjugés inconscients dans le domaine du recrutement au sein des équipes de recherche²³⁸. Dans une correspondance au Comité, Heather Logan, professeure titulaire de physique théorique des particules à l'Université Carleton, a utilisé son expérience personnelle pour exposer les bénéfices d'un environnement de formation inclusif²³⁹.

236 SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1735 (Maydianne Andrade).

237 SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1635 (Karine Morin).

238 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1720 (Maydianne Andrade); SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1650 (Tamil Kendall); et Stefania Impellizzeri et Costin N. Antonescu, *Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche concernant l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, septembre 2025.

239 Heather Logan, « La diversité est importante pour l'excellence de la recherche au Canada! », Correspondance envoyée au Comité SRSR, décembre 2024.



Les témoins ont également présenté au Comité des études selon lesquelles la diversité au sein des équipes de recherche est associée à une meilleure productivité mesurée en termes de publications et d'impact²⁴⁰. Imogen R. Coe, professeure au Département de chimie et biologie de l'Université métropolitaine de Toronto, s'exprimant à titre personnel, a dit qu'une étude a montré que « les équipes diversifiées sont plus innovantes et ont une productivité et un impact de 7 % plus élevés que les équipes homogènes²⁴¹ ».

De nombreux témoins ont aussi mentionné que la diversité au sein des équipes de recherche favorise l'émergence de questions de recherche qui auraient autrement été négligées²⁴². Dans un mémoire, le PWHR a écrit :

[L]e progrès scientifique est fondé sur les questions des scientifiques, et les expériences personnelles et de vie influencent ces questions. Ainsi, les femmes scientifiques sont plus susceptibles d'étudier la grossesse que les hommes scientifiques, et elles sont plus susceptibles d'inclure les facteurs sexuels dans toute la recherche. Aussi, les scientifiques noirs sont plus susceptibles d'étudier les disparités en matière de santé que les scientifiques blancs²⁴³.

240 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1730 (Malinda Smith); SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1630 (Imogen R. Coe); et PWHR, *Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche : l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence en recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024.

241 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1630 (Imogen R. Coe).

242 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1730 (Malinda Smith); SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1745 (Nadia Hasan); Imogen Coe, *Déclaration au SRSR concernant l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au SRSR, décembre 2024; PWHR, *Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche : l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence en recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024; et Evidence for Democracy, *Mémoire au Comité permanent de la science et de la recherche (SRSR) concernant les répercussions des critères d'attribution des fonds fédéraux pour l'excellence en recherche au Canada*, septembre 2025.

243 PWHR, *Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche : l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence en recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024.

Enfin, plusieurs témoins ont insisté sur l'importance de l'inclusivité pour la formation des talents, y compris ceux qui ne se destinent pas à des carrières universitaires²⁴⁴. Mark Green a résumé ces considérations de la manière suivante :

La formation d'un personnel hautement qualifié est particulièrement importante pour la société canadienne, car les anciens étudiants vont poursuivre de brillantes carrières dans l'industrie, le gouvernement et le milieu universitaire. Par conséquent, nous devons nous assurer que tous les segments de la société ont des chances égales et équitables d'accéder à ces postes²⁴⁵.

3.4 L'EDI est une condition de l'excellence de la recherche

Pour ces raisons, plusieurs témoins ont considéré que les politiques et les mesures d'EDI sont non seulement compatibles avec l'excellence de la recherche, mais qu'elles en sont une condition²⁴⁶.

Plusieurs témoins ont indiqué que les principes d'EDI et l'excellence de la recherche se renforcent mutuellement²⁴⁷. Malinda Smith a résumé ainsi les liens entre équité, diversité, inclusion, liberté universitaire, mérite et excellence :

L'équité alimente la liberté; la diversité stimule le mérite; et l'inclusion génère le dividende de l'excellence. Les principes d'[EDI] représentent le cadre à l'intérieur duquel la liberté et l'excellence peuvent se concrétiser de façon durable et universelle. Sans

244 SRSR, *Témoignages*, 28 novembre 2024, 1600 et 1655 (Jeremy Kerr); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1735 (Maydianne Andrade); SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1705 et 1725 (Wasiimah Joomun); SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1635 (Mark Green); Stefania Impellizzeri et Costin N. Antonescu, *Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche concernant l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, septembre 2025; et Krysta Coyle, *Déclaration au Comité permanent de la science et de la recherche (Comité SRSR) concernant l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024.

245 SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1635 (Mark Green).

246 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 5 décembre 2024, 1610 (Karine Morin); SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1815 (Malinda Smith); SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1105 (Mahadeo Sukhai); SRSR, *Témoignages*, 3 décembre 2024, 1630 (Gabriel Miller); SRSR, *Témoignages*, 24 septembre 2025, 1840 (Nadia Hasan); ACPPU, *Étude sur l'impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, septembre 2025; PWHR, *Énoncé au Comité permanent de la science et de la recherche : l'incidence des critères d'attribution de financement fédéral sur l'excellence en recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, décembre 2024; et RIQEDI, *Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, novembre 2025.

247 SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1105 (Mahadeo Sukhai); et RIQEDI, *Impact des critères d'attribution du financement fédéral sur l'excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, novembre 2025.



cela, le Canada risque de laisser des talents inexploités. Grâce à ces principes, le Canada peut être un chef de file mondial²⁴⁸.

Plusieurs témoins ont dès lors recommandé que la mise en œuvre des principes d’EDI soit maintenue ou renforcée dans le domaine de la recherche scientifique²⁴⁹. Par exemple, l’Université McGill a recommandé :

[Q]ue le gouvernement fédéral et les organismes subventionnaires [...] [i]ntègrent l’intégrité de la recherche, l’équité, la diversité et l’inclusion comme dimensions fondamentales d’excellence dans tous les processus d’évaluation. Les principes d’EDI doivent être appliqués non pas comme des mesures de conformité distinctes, mais comme un élément intégral de l’évaluation de la qualité, de l’originalité et des répercussions²⁵⁰.

Des témoins ont également proposé de renforcer les initiatives de formation dans le domaine de l’EDI²⁵¹.

OBSERVATIONS DU COMITÉ

Tout au long de cette étude, le Comité a entendu de nombreux témoignages critiquant les politiques fédérales en matière d’équité, de diversité et d’inclusion mises en œuvre par les trois organismes et les universités canadiennes dans le cadre de différents programmes, de demandes de financement de recherche et d’offres de postes.

Les politiques en matière d’EDI sont discriminatoires, en plus d’être accueillies favorablement et politisées par les partis politiques de l’extrême gauche. Elles sont acceptées par les institutions fédérales et universitaires canadiennes, qui sont

248 SRSR, *Témoignages*, 17 septembre 2025, 1735 (Malinda Smith).

249 Par exemple, ACPPU, *Étude sur l’impact des critères d’attribution du financement fédéral sur l’excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au Comité SRSR, septembre 2025; Evidence for Democracy, *Mémoire au Comité permanent de la science et de la recherche (SRSR) concernant les répercussions des critères d’attribution des fonds fédéraux pour l’excellence en recherche au Canada*, septembre 2025; Imogen Coe, *Déclaration au SRSR concernant l’incidence des critères d’attribution de financement fédéral sur l’excellence de la recherche au Canada*, mémoire présenté au SRSR, décembre 2024; et Université McGill, *Mémoire au Comité permanent de la science et de la recherche concernant les répercussions des critères d’attribution des fonds fédéraux pour l’excellence en recherche au Canada*, 31 octobre 2025.

250 Université McGill, *Mémoire au Comité permanent de la science et de la recherche concernant les répercussions des critères d’attribution des fonds fédéraux pour l’excellence en recherche au Canada*, 31 octobre 2025.

251 Par exemple, SRSR, *Témoignages*, 22 septembre 2025, 1105 (Mahadeo Sukhai).

nombreuses à les mettre en œuvre, et profondément enracinées dans celles-ci, malgré leur impopularité auprès de la population canadienne en général.

Les politiques en matière d'EDI nuisent à la qualité de la recherche canadienne, à la réputation de la recherche au Canada et à son écosystème global de recherche, car elles politisent la science; favorisent la culture du bannissement; renforcent la recherche à connotation militante; ajoutent un fardeau administratif aux chercheurs; imposent des énoncés relatifs à la diversité; repoussent les meilleurs talents en matière de recherche; limitent la diversité des points de vue.

Fondamentalement, les politiques en matière d'EDI n'ont aucune incidence positive pour les contribuables canadiens lorsqu'elles affaiblissent l'excellence de la recherche au Canada et minent la confiance du public à l'égard de la recherche financée par le gouvernement.

L'excellence scientifique ne se décrète pas par l'accumulation de critères, mais par la capacité d'un système à soutenir la rigueur, la diversité des approches et la liberté intellectuelle sur l'ensemble du territoire.

RECOMMANDATIONS

À la lumière de ce qui précède, le Comité fait les recommandations suivantes :

Programmes de financement

Recommandation 1

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, cessent d'utiliser le montant des subventions obtenues par le passé comme critère d'attribution de leurs programmes de financement, afin d'éviter de désavantager les établissements d'enseignement postsecondaire de petite ou de moyenne taille.

Recommandation 2

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, revoient le fonctionnement du Fonds de soutien à la recherche afin de mieux aider les établissements d'enseignement



postsecondaire de petite et de moyenne taille et les collèges à assumer les coûts indirects de la recherche.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada augmente la part du financement allouée à la recherche appliquée menée dans les collèges, instituts, cégeps, centres collégiaux de transfert de technologie et de pratiques sociales novatrices, centres d'accès à la technologie et écoles polytechniques à travers le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté et les autres programmes des organismes subventionnaires.

Recommandation 4

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et les Instituts de recherche en santé du Canada, tout en préservant la place de la recherche fondamentale, instaurent des critères d'évaluation qui mettent l'accent sur l'impact de la recherche pour certains programmes de financement ciblés.

Soutien à la recherche en français

Recommandation 5

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et les Instituts de recherche en santé du Canada, s'assurent du traitement équitable des demandes de financement soumises en français, et prennent des mesures de soutien de la recherche et de la publication scientifique en français.

Recommandation 6

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, envisagent la mise en place de cibles de financement pour ce qui concerne les demandes soumises en français.

Comités d'évaluation

Recommandation 7

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les

Instituts de recherche en santé du Canada, renforcent leurs programmes de formation contre les préjugés implicites pour les membres des comités d'experts et leurs efforts pour que la composition des comités d'experts soit représentative de la communauté de la recherche, y compris du point de vue linguistique.

Recommandation 8

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, envisagent de créer des incitatifs pour encourager la participation aux comités d'experts dans le cadre de l'évaluation par les pairs.

Critères d'évaluation

Recommandation 9

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, poursuivent la mise en œuvre des principes de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche et accentuent leurs efforts pour encourager les autres acteurs de la recherche à reconnaître une plus grande variété de formes de contributions à la recherche.

Recommandation 10

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, prennent des mesures pour familiariser les membres des comités d'évaluation et les candidats aux programmes de financements à l'utilisation du nouveau format de curriculum vitae descriptif.

Recommandation 11

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, continuent à expérimenter de nouvelles approches pour l'attribution de certains financements, comme l'anonymisation des demandes de financement ou la distribution aléatoire d'une partie des fonds.



Données des trois organismes subventionnaires

Recommandation 12

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, permettent l'accès, dans le cadre de projets scientifiques soumis aux normes d'éthique et aux protocoles de sécurité des données appropriés, aux données désagrégées sur leurs programmes de financement, y compris pour les demandes non financées.

Équité, diversité et inclusion

Recommandation 13

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, éliminent toute référence à l'équité, la diversité et l'inclusion dans le processus d'attribution du financement fédéral soutenant la recherche.

Recommandation 14

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, limitent leur prise en compte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion à l'examen du contenu des projets de recherche, lorsque c'est pertinent.

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada interdise les quotas démographiques et les objectifs de proportionnalité dans les programmes fédéraux de financement administrés par les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada.

Recommandation 16

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, prennent des mesures pour protéger la

liberté académique et pour favoriser la diversité des points de vue dans le cadre de leurs programmes de financement.

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada mène un audit des politiques et des mesures d'équité, de diversité et d'inclusion des organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada; et que cet audit fournisse des mesures quantifiées des résultats de ces politiques et mesures.

Recommandation 18

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, instaurent une formation obligatoire sur les principes d'équité, de diversité et d'inclusion et sur l'impact éthique et sociétal de la recherche pour tous les candidats à leurs programmes de financement.

Recommandation 19

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, exigent l'intégration des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans la conception des projets de recherche soumis dans le cadre de leurs programmes de financement.

Recommandation 20

Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, créent des incitatifs pour les équipes de recherche inclusives, établissent des sources de financement dédiées et des incitatifs pour les projets qui démontrent des pratiques d'embauche justes et équitables, dont l'équipe de direction est diversifiée et qui présentent des collaborations avec des communautés historiquement exclues.

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2025/09/15	2
Kelly Cobey, scientifique, Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa		
Grace Karram, professeure adjointe de l'enseignement supérieur et coordinatrice, Programme d'études supérieures, University of Toronto		
Vincent Larivière, professeur, Université de Montréal		
Gita Ljubicic, professeure, McMaster University		
Steven Pinker, professeur de psychologie de la famille Johnstone, Harvard University		
Azim Shariff, professeur, The University of British Columbia		
À titre personnel	2025/09/17	3
David Freeman, professeur agrégé, Simon Fraser University		
Malinda Smith, vice-présidente associée, Recherche (équité, diversité et inclusion), University of Calgary		
Yuan Yi Zhu, professeur adjoint de relations internationales et de droit international, Leiden University		
Association des collèges et universités de la francophonie canadienne	2025/09/17	3
Martin Normand, président-directeur général		
Tech-Accès Canada	2025/09/17	3
Ken Doyle, directeur exécutif		

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel Wendy Cukier, professeure, Entrepreneuriat et stratégie, Ted Rogers School of Management et directrice académique, Diversity Institute Christopher Dummitt, professeur, Études canadiennes, Trent University Yves Gingras, directeur scientifique, Observatoire des sciences et des technologies, Université du Québec à Montréal Geoff Horsman, professeur agrégé, Chimie et biochimie, Wilfrid Laurier University Patanjali Kambhampati, professeur, Université McGill Julien Larregue, professeur agrégé, Université Laval	2025/09/22	4
IDEA-STEM Consulting Inc. Mahadeo Sukhai, chef des opérations et directeur scientifique	2025/09/22	4
À titre personnel Imogen R. Coe, professeure, Département de chimie et biologie, Toronto Metropolitan University Mark Green, professeur, Université Queen's Nadia Hasan, professeure adjointe, École d'études sur le genre, la sexualité et les femmes, York University Eric Kaufmann, professeur, University of Buckingham Gad Saad, chercheur invité, Declaration of Independence Center for the Study of American Freedom, University of Mississippi Dave Snow, professeur agrégé, University of Guelph	2025/09/24	5
Partnership for Women's Health Research Canada Tamil Kendall, directrice	2025/09/24	5
Society for Academic Freedom and Scholarship Robert Thomas, président	2025/09/24	5
Conseil de recherches en sciences humaines Ted Hewitt, président Valérie Laflamme, vice-présidente associée, Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements	2025/10/01	6

Organismes et individus	Date	Réunion
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie Anne-Marie Thompson, vice-présidente, Direction des subventions de recherche et bourses Marcel Turcot, vice-président, Direction des affaires stratégiques, organisationnelles et publiques	2025/10/01	6
Instituts de recherche en santé du Canada Dr Paul Hébert, président Jeff Moore, vice-président associé, Relations gouvernementales et externes	2025/10/01	6

ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

44^e législature – 1^{re} session

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2024/11/28	111
Christopher Dummitt, professeur, Études canadiennes, Trent University		
Eric Kaufmann, professeur, University of Buckingham		
Jeremy Kerr, professeur de biologie, Université d'Ottawa, et président du Comité de la recherche axée sur la découverte du CRSNG		
Daniel O'Donnell, professeur d'anglais, Université de Lethbridge		
Bruce Pardy, professeur de droit, Université Queen's		
Yuan Yi Zhu, professeur adjoint de relations internationales et de droit international, Leiden University		
Collèges et instituts Canada	2024/12/03	112
Pari Johnston, présidente-directrice générale		
Polytechnics Canada	2024/12/03	112
Sarah Watts-Rynard, directrice générale		
Recherche Canada : Une alliance pour les découvertes en santé	2024/12/03	112
Alison Evans, présidente et directrice générale		
Retraction Watch	2024/12/03	112
Ivan Oransky, co-fondateur		
U15 Regroupement des universités de recherche du Canada	2024/12/03	112
Dylan Hanley, vice-président exécutif		

Organismes et individus	Date	Réunion
Universités Canada Gabriel Miller, président-directeur général	2024/12/03	112
À titre personnel Geoff Horsman, professeur agrégé, chimie et biochimie, Wilfrid Laurier University	2024/12/05	113
Alliance canadienne des associations étudiantes Wasiimah Joomun, directrice générale	2024/12/05	113
École de technologie supérieure Christian Casanova, directeur exécutif de la recherche et des partenariats Ghyslain Gagnon, doyen de la recherche	2024/12/05	113
Fédération des sciences humaines Karine Morin, présidente et cheffe de la direction	2024/12/05	113
Réseau canadien des scientifiques noirs Maydianne Andrade, ancienne présidente et cofondatrice	2024/12/05	113
À titre personnel Heather Exner-Pirot, directrice de l'énergie, les ressources naturelles et de l'environnement, Macdonald-Laurier Institute Philip Kitcher, professeur émérite de philosophie John Dewey John Robson, directeur général, Climate Discussion Nexus	2024/12/10	114
À titre personnel Philip Kitcher, professeur émérite de philosophie John Dewey John Robson, directeur général, Climate Discussion Nexus	2024/12/12	115

ANNEXE C : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Antonescu, Costin N.

Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne

Beaumier, Maryse

B'nai Brith Canada

Cobey, Kelly

Collèges et instituts Canada

Douglas, Allen

École de technologie supérieure

Evidence for Democracy

Freeman, David

Griffin Cohen, Marjorie

Hallé, Sylvain

IDEA-STEM Consulting Inc.

Impellizzeri, Stefania

Institut Macdonald-Laurier

Larregue, Julien

Lysova, Alexandra

Mulay, Shree

Packalen, Mikko

Prentice, Susan

Psychosocial CARE4Kids Lab

Réseau Interuniversitaire Québécois pour l'équité, la diversité et l'inclusion

Snow, Dave

Support Our Science

Tech-Accès Canada

The Privileged Group Inc.

Université du Québec

Université McGill

Villemure, Serge

ANNEXE D : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

44^e législature – 1^{re} session

Alliance canadienne des associations étudiantes

Alliance Canadienne des universités de recherche de petite et de moyenne taille

Brouillard, Louis-Joseph

Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Coe, Imogen R.

Coyle, Krista

Dummitt, Christopher

Fung, Benjamin

Partnership for Women's Health Research Canada

Patience, Gregory

Plamondon, François

Tremblay, André-Marie

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 2 à 6 et 42) de la 45^e législature, 1^{re} session, et (réunions n^{os} 111 à 115) de la 44^e législature, 1^{re} session est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
Salma Zahid

Rapport dissident Parti libéral du Canada

L'excellence en recherche exige une optique d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans la conception et la mise en œuvre des projets de recherche. Comme Wendy Cukier l'a dit au Comité, « l'excellence en recherche exige une optique [EDI] dans la conception et la mise en œuvre des projets de recherche, sinon nous mettons en péril la prospérité, la vie et le bien-être des Canadiens ». Les témoins soutiennent que lorsque la recherche ne tient pas compte de diverses populations, la qualité de la recherche en souffre et d'importantes lacunes dans les connaissances apparaissent. Ils ont soutenu que les considérations relatives à l'EDI contribuent à faire en sorte que les découvertes scientifiques profitent à tous les Canadiens et améliorent la qualité, la pertinence et l'impact de la recherche. Pour cette raison, plusieurs témoins ont déclaré que l'EDI n'est pas simplement compatible avec l'excellence, mais qu'elle est une condition préalable.

Les témoins ont également fait valoir que l'EDI renforce l'excellence en recherche en améliorant la productivité, la créativité et l'impact des équipes de recherche. Imogen R. Coe a souligné des preuves montrant que « les équipes diversifiées sont plus innovantes, avec une productivité et un impact 7 % plus élevés que des équipes homogènes ».

De plus, le témoin a déclaré qu'il existe des exemples douloureux des conséquences qui surviennent lorsque la recherche ne tient pas compte de la diversité. M. Coe rappelle au Comité que le Dr Kapoor, médecin canadien, est décédé d'une accumulation toxique d'un médicament anticancéreux parce qu'une variante génétique affectant sa capacité à le métaboliser a été négligée dans les bases de données de recherche qui sous-représentaient les populations non européennes. Ce manque de diversité est généralisé. Coe a souligné qu'une étude de 2018 a révélé que plus de 78 % des participants aux études d'association à l'échelle du génome étaient d'ascendance européenne, tandis que moins de 5 % étaient d'ascendance non européenne.

Le Partenariat pour la santé des femmes de la Recherche Canada a souligné que « les progrès scientifiques sont réalisés en fonction des questions que posent les scientifiques, et les antécédents personnels et les expériences de vie influencent ces questions », notant que les femmes scientifiques sont plus susceptibles d'étudier la grossesse et les scientifiques noirs sont plus susceptibles d'étudier les disparités en matière de santé. Résumant le lien entre l'EDI et l'excellence, Malinda Smith a déclaré : « L'équité alimente la liberté, la diversité est le moteur du mérite et l'inclusion libère le dividende de l'excellence », ajoutant que sans l'EDI, le Canada risque de laisser des talents inexploités, alors qu'avec elle, le Canada peut être un chef de file mondial.

Le témoin Tamil Kendall a ensuite discuté de l'importance de la recherche sur l'EDI, notant son lien avec un meilleur rendement de la recherche, y compris l'élaboration de questions de recherche originales et une plus grande production universitaire. Kendall rappelle au Comité que les perspectives des chercheurs et les questions qu'ils choisissent d'étudier sont intrinsèquement façonnées par leurs antécédents personnels et leurs expériences vécues. À titre d'exemple, il a cité que les scientifiques noirs sont plus susceptibles d'examiner les disparités en matière de santé et que les femmes scientifiques sont plus susceptibles de mener des recherches qui prennent en compte à la fois les participants féminins et masculins.

L'excellence en recherche exige une optique d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans la conception et la mise en œuvre des projets de recherche. Comme Wendy Cukier l'a dit au Comité, « l'excellence en recherche exige une optique [EDI] dans la conception et la mise en œuvre des projets de recherche, sinon nous mettons en péril la prospérité, la vie et le bien-être des Canadiens ». Les témoins ont fait valoir que lorsque la recherche ne tient pas compte de diverses populations, la qualité de la recherche en souffre et d'importantes lacunes dans les connaissances apparaissent. Ils ont soutenu que les considérations relatives à l'EDI contribuent à faire en sorte que les découvertes scientifiques profitent à tous les Canadiens et améliorent la qualité, la pertinence et l'impact de la recherche. Pour cette raison, plusieurs témoins ont déclaré que l'EDI n'est pas simplement compatible avec l'excellence, mais qu'elle est une condition préalable.

Les témoins ont également fait valoir que l'EDI renforce l'excellence en recherche en améliorant la productivité, la créativité et l'impact des équipes de recherche. Imogen R. Coe a souligné des preuves montrant que « les équipes diversifiées sont plus innovantes, avec une productivité et un impact 7 % plus élevés que des équipes homogènes ».

Le Partenariat pour la santé des femmes de la Recherche Canada a souligné que « les progrès scientifiques sont réalisés en fonction des questions que posent les scientifiques, et les antécédents personnels et les expériences de vie influencent ces questions », notant que les femmes scientifiques sont plus susceptibles d'étudier la grossesse et les scientifiques noirs sont plus susceptibles d'étudier les disparités en matière de santé. Résumant le lien entre l'EDI et l'excellence, Malinda Smith a déclaré : « L'équité alimente la liberté, la diversité est le moteur du mérite et l'inclusion libère le dividende de l'excellence », ajoutant que sans l'EDI, le Canada risque de laisser des talents inexploités, alors qu'avec elle, le Canada peut être un chef de file mondial.

Nous recommandons que le gouvernement continue d'appuyer les mesures d'EDI, notamment en intégrant les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans la conception des projets de recherche soumis aux programmes de financement fédéraux,

comme indiqué dans la recommandation 19. Plusieurs témoins ont souligné l'efficacité de ces mesures pour cerner et éliminer les préjugés cachés dans la recherche et l'érudition

Imogen Coe, témoin au Comité, a souligné l'importance d'intégrer les principes de l'EDI dans la recherche. Elle déclare qu'il existe des exemples douloureux des conséquences qui surviennent lorsque la recherche ne tient pas compte de la diversité. M. Coe rappelle au Comité que le Dr Kapoor, médecin canadien, est décédé d'une accumulation toxique d'un médicament anticancéreux parce qu'une variante génétique affectant sa capacité à le métaboliser a été négligée dans les bases de données de recherche qui sous-représentaient les populations non européennes. Ce manque de diversité est généralisé. Coe a souligné qu'une étude de 2018 a révélé que plus de 78 % des participants aux études d'association à l'échelle du génome étaient d'ascendance européenne, tandis que moins de 5 % étaient d'ascendance non européenne.

Le témoin Tamil Kendall a ensuite discuté de l'importance de la recherche sur l'EDI, notant son lien avec un meilleur rendement de la recherche, y compris l'élaboration de questions de recherche originales et une plus grande production universitaire. Kendall rappelle au Comité que les perspectives des chercheurs et les questions qu'ils choisissent d'étudier sont intrinsèquement façonnées par leurs antécédents personnels et leurs expériences vécues. À titre d'exemple, il a cité que les scientifiques noirs sont plus susceptibles d'examiner les disparités en matière de santé et que les femmes scientifiques sont plus susceptibles de mener des recherches qui prennent en compte à la fois les participants féminins et masculins.

Il est essentiel de poursuivre les mesures d'EDI dans la recherche financée par le gouvernement fédéral pour lutter contre les préjugés cachés, combler les lacunes critiques en matière de connaissances et faire en sorte que la recherche reflète et serve mieux la population diversifiée du Canada.

Parti conservateur du Canada — Opinion dissidente

Les conservateurs soutiennent le principe de l'égalité des chances pour tous les Canadiens. En revanche, ils s'opposent aux politiques fédérales discriminatoires qui se sont largement répandues, continuent de se développer et se sont davantage ancrées dans les institutions publiques et universitaires sous les gouvernements libéraux successifs.

Les politiques de diversité, d'équité et d'inclusion, également connues sous l'acronyme DEI ou EDI, ont été politisées et sont ainsi devenues discriminatoires dans la pratique. Dans le contexte universitaire canadien et de la recherche financée par des fonds fédéraux, ces politiques privilégient certaines identités individuelles au détriment du mérite personnel pour l'octroi de subventions de recherche fédérales ou pour l'accès à des postes soutenus par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des chaires de recherche du Canada.

Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux en 2015, les politiques de DEI se sont progressivement répandues au sein du gouvernement fédéral. Aujourd'hui, ces politiques sont largement présentes dans l'administration fédérale, dans différents ministères et organismes, y compris au sein du Conseil national de recherches du Canada et des agences des trois conseils. Il s'agit notamment des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

En tirant parti de sa capacité à financer des projets de recherche et des postes de recherche dans les universités canadiennes grâce à l'argent des contribuables canadiens et à des programmes tels que le Programme des chaires de recherche du Canada, le gouvernement fédéral exerce son influence sur de nombreuses universités canadiennes à travers le pays afin qu'elles adoptent des politiques et des critères de DEI.

La mise en œuvre de ces politiques de DEI discriminatoires a pour conséquence un manque d'accès équitable aux opportunités scientifiques et de recherche financées par le gouvernement fédéral à l'aide de l'argent des contribuables canadiens.

Si une personne ne répond pas aux critères d'identité fixés par le gouvernement (par exemple, si elle n'appartient pas à une certaine origine ethnique, si elle n'est pas d'un certain genre ou si elle n'a pas une certaine orientation sexuelle, etc.), elle sera tout simplement exclue de la participation et se verra refuser l'accès, indépendamment de son mérite, et sera de ce fait écartée de toute considération pour des opportunités de recherche, telles que la recherche financée par le gouvernement fédéral ou le Programme des chaires de recherche du Canada.

Les critères du gouvernement pour ce financement de la recherche et ces postes de recherche ne reposent pas uniquement sur les connaissances, l'expertise, les qualifications, les diplômes ou tout autre facteur fondé sur le mérite du candidat. Dans de nombreux cas, l'identité individuelle d'un candidat et ce qu'il est en tant que personne peuvent déterminer s'il est éligible à être pris en considération avant même que ces facteurs fondés sur le mérite ne soient évalués. C'est tout simplement inacceptable et une mauvaise pratique pour plusieurs raisons.

Premièrement, cette politique est discriminatoire dans sa mise en œuvre et son application. Conçue à l'origine pour améliorer les opportunités des groupes sociaux marginalisés, la politique de la DEI est aujourd'hui coupable de s'être politisée en soi et a abouti à une orientation politique qui perpétue l'exclusion, tout en ne contribuant guère à promouvoir l'équité pour tous. Du point de vue de ce comité et au regard de ce sujet, nous estimons que la DEI fait plus de mal que de bien à l'avancement et à la qualité de la science et de la recherche canadiennes.

Réparer aujourd'hui les injustices du passé au nom de DEI, c'est créer de nouvelles injustices pour demain. Ce n'est pas une solution qui profite à notre société diversifiée au Canada. Cela ne fait que perpétuer et codifier les pratiques discriminatoires au sein des institutions de recherche canadiennes, au profit d'une minorité. Lors de leurs témoignages, certaines personnes, notamment celles qui ont été promues et ont bénéficié de la mise en œuvre de DEI, se sont senties quelque peu indignes de l'opportunité qui leur avait été accordée, car elles comprenaient que leur valeur reposait sur leur identité et non sur leur mérite.

Les injustices passées et actuelles ne se résolvent pas par la mise en œuvre de politiques de DEI. Elles sont traitées et corrigées par un gouvernement fédéral et des établissements universitaires qui promeuvent et soutiennent un environnement offrant des chances égales et équitables à tous, et en attribuant les opportunités de recherche et les postes en fonction du mérite, et non de l'identité.

Deuxièmement, les politiques de DEI peuvent être perçues comme injustes, car elles sont promues et mises en œuvre à l'aide de l'argent des contribuables canadiens. Alors que tous les Canadiens contribuent et aident à financer la recherche et les programmes fédéraux – à hauteur d'environ 10 milliards de dollars chaque année –, souvent seule une minorité privilégiée a accès à ces opportunités, simplement en raison de sa capacité à cocher une case d'identité.

Troisièmement, cette approche réduit et limite également le nombre de candidats aux postes de chaires de recherche du Canada et aux possibilités de financement de la recherche.

Offrir des postes à des personnes qui ne répondent qu'à des critères d'identité spécifiques réduit non seulement la taille totale du vivier de candidats, mais diminue également les chances de recruter un candidat qui réponde à la *fois* aux critères d'identité privilégiés par le gouvernement et qui possède également le plus grand mérite. Le comité a entendu des exemples d'établissements incapables de pourvoir des postes en raison des obligations strictes en matière de DEI imposées au recrutement, ce qui laisse des postes et des programmes vacants. Lorsque de tels cas se produisent, cela constitue un revers et un préjudice pour les Canadiens, la recherche canadienne et les établissements universitaires canadiens.

L'approche actuelle en matière de DEI privilégiée par le gouvernement libéral élimine de nombreux candidats qualifiés, les contraignant à chercher des opportunités ailleurs, souvent en s'installant dans un autre pays qui n'a pas adopté ces politiques malavisées.

En conséquence, les établissements canadiens financent non seulement des recherches de moindre qualité, mais risquent également d'embaucher des candidats moins qualifiés pour des postes universitaires, ce qui nuit à l'excellence de la recherche au Canada.

Parallèlement, ces politiques discriminatoires poussent hors du Canada les chercheurs les plus qualifiés et les plus prometteurs, ainsi que les meilleurs candidats. Certains ont laissé entendre qu'ils étaient chassés de leur propre pays et contraints de rechercher des opportunités universitaires et de recherche ailleurs.

D'une manière perverse, ce sont les politiques de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) du gouvernement libéral lui-même qui contribuent activement à l'exode des cerveaux à travers le Canada et l'accélèrent. Cela nuit non seulement à la recherche et à l'innovation canadiennes, ainsi qu'aux perspectives d'un avenir économique plus solide au Canada, mais cela place en fin de compte le Canada dans une situation de désavantage concurrentiel lorsque des Canadiens quittent le pays pour mener, publier et commercialiser leurs recherches dans un pays étranger.

En fin de compte, ces recherches menées à l'étranger par un Canadien sont souvent utilisées par ce pays étranger pour concurrencer le Canada, les entreprises canadiennes et les intérêts canadiens. Il s'agit là d'un problème majeur qui doit être traité immédiatement, surtout compte tenu du contexte économique et géopolitique auquel le Canada sera confronté en 2026.

En raison de ces politiques et pratiques libérales en matière de DEI, la recherche fédérale canadienne s'oriente vers la médiocrité plutôt que vers l'excellence.

Il existe peut-être une corrélation entre l'adoption et la mise en œuvre des politiques fédérales et universitaires en matière de DEI et les résultats du classement 2026 du *Centre for World University Rankings* (CWUR).

Selon son site web, le CWUR « est un organisme de conseil de premier plan qui fournit des avis stratégiques, des analyses stratégiques et des services de conseil aux gouvernements et aux universités afin d'améliorer les résultats en matière d'enseignement et de recherche ».¹

Depuis 2012, le CWUR « publie le seul classement universitaire mondial qui évalue la qualité de l'enseignement, l'employabilité, la qualité du corps enseignant et la recherche sans s'appuyer sur des enquêtes ni sur les données fournies par les universités »²

Alors que le rapport de ce comité était en cours de rédaction, le CWUR a publié ses résultats pour 2026. Chose choquante, 37 des 38 universités canadiennes ont reculé dans le classement mondial par rapport à l'année dernière. La seule université canadienne à ne pas avoir reculé est restée au même rang que l'année dernière. Aucune université canadienne n'a amélioré son classement par rapport à l'année précédente.

De plus, les baisses ont été généralisées dans plusieurs catégories parmi les établissements canadiens. 34 universités sur 38 ont reculé dans la catégorie « recherche », avec des baisses particulièrement importantes et alarmantes. En moyenne, les établissements canadiens ont perdu 23,8 places au classement.

Selon un article de CTV News, interrogé sur les raisons du recul des universités canadiennes dans ce rapport, le président du *Centre for World University Rankings* a déclaré : « Les

¹ Centre for World University Rankings (2026): About CWUR. [LIEN](#)

² Ibidem

universités canadiennes peinent à dispenser un enseignement de haute qualité, à attirer et à retenir les talents, et à produire une recherche de qualité à grande échelle. »³

Les conservateurs trouvent intéressant de constater que ces tendances décevantes coïncident avec l'essor des politiques de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) au Canada et leur adoption de plus en plus généralisée dans les milieux fédéraux et universitaires du pays. Ces tendances pourraient signifier que l'on commence à constater les conséquences d'une recherche de moindre qualité au niveau national et les effets du départ des meilleurs chercheurs canadiens vers l'étranger — d'autant plus que le Canada éprouve des difficultés avérées à « offrir un enseignement de haute qualité » et à « attirer et retenir les talents ».

Ces tendances méritent d'être suivies de près et pourraient peut-être faire l'objet de futures recherches universitaires ou constituer le thème central d'une future étude menée par le comité de la science et de la recherche.

Sur un autre sujet important, les conservateurs sont profondément préoccupés par la montée de l'antisémitisme observée et subie sur les campus universitaires canadiens, qu'ils dénoncent fermement.

Le 17 septembre 2025, le comité a entendu le témoignage choquant de David Freeman, un membre juif canadien du corps enseignant de l'université Simon Fraser. Bien que M. Freeman ait été cité avec exactitude dans ce rapport au paragraphe 93, le rapport du comité omet de le présenter comme un membre juif du corps enseignant. Il s'agit là d'une information essentielle qui devrait figurer dans le rapport, et les conservateurs saisissent cette occasion pour ajouter ce détail dès à présent.

De plus, les conservateurs tiennent également à souligner que, nulle part dans l'ensemble du rapport, il n'est fait mention de l'antisémitisme, ni de la hausse et des menaces concrètes subies par les Canadiens juifs sur les campus universitaires. Cela est préoccupant et décevant, et il s'agit d'un sujet important dans le cadre de cette étude qui aurait dû recevoir davantage d'attention compte tenu des témoignages choquants entendus par le comité.

Sous le mandat des gouvernements libéraux, les crimes haineux contre les Canadiens juifs connaissent une explosion à travers tout le Canada. C'est tout à fait inacceptable, en particulier dans un pays qui se targue de sa diversité et de sa tolérance envers les différentes confessions et religions.

Selon B'nai Brith Canada, le Canada est confronté à une crise nationale d'antisémitisme, les incidents signalés ayant atteint des niveaux dangereux et sans précédent en 2025. L'année dernière, le nombre total de cas signalés de haine visant les Juifs a atteint un pic de 6 800 incidents antisémites. Cela équivaut à 18,6 incidents en moyenne par jour. Il s'agit du volume le plus élevé enregistré dans le rapport annuel depuis sa création en 1982.⁴

³ CTV News (1er juin 2026): *Nearly all Canadian universities fall in global rankings*. [LIEN](#)

⁴ B'nai Brith Canada (27 avril 2026): DOSSIER SPÉCIAL DE B'NAI BRITH CANADA :Une crise nationale d'antisémitisme [LIEN](#)

Par rapport aux années précédentes, les chiffres de 2025 apparaissent particulièrement significatifs. Il y a eu une hausse de 9,4 % du nombre total d'incidents entre 2024 et 2025, et de 145,6 % entre 2022 – avant les attentats terroristes du Hamas du 7 octobre 2023 – et 2025.⁵

Par ailleurs, un rapport récemment publié à la demande du gouvernement du Canada a révélé que,

« Au cours des dernières années, le Canada a connu une hausse spectaculaire de l'antisémitisme. Bien qu'ils ne représentent que 1 % de la population canadienne, les Canadiens juifs ont été les victimes de 68 % des crimes haineux déclarés motivés par la religion et 18,8 % de l'ensemble des crimes haineux déclarés en 2024, soit la proportion la plus élevée dans chacune de ces catégories. »

Intitulé « L'antisémitisme sur les campus et l'expérience étudiante (ACEE) », ce rapport présente les conclusions d'un sondage exhaustif mené à l'échelle du Canada auprès d'étudiants juifs de l'enseignement supérieur sur leurs expériences face à toutes les formes d'antisémitisme. Il fournit les données nationales les plus complètes à ce jour sur l'antisémitisme dans les établissements d'enseignement supérieur canadiens. La mention de ce rapport a tout à fait sa place dans la présente étude, et les conservateurs saisissent aujourd'hui l'occasion de l'y ajouter par le biais de cette opinion dissidente.

Les résultats de ce sondage révèlent une prévalence alarmante de l'antisémitisme sur les campus, ainsi qu'une défaillance institutionnelle préoccupante face aux graves préoccupations concernant le climat sur les campus et la sécurité des étudiants.

Les conclusions indiquent que de nombreux étudiants juifs sont confrontés à un antisémitisme généralisé et persistant sur les campus canadiens, ce qui constitue une caractéristique déterminante de leur vie dans l'enseignement supérieur et influence leur comportement, leur capacité à participer pleinement à la vie du campus, leur sécurité et leur bien-être.

Voici les principales conclusions du sondage ACEE mené auprès d'étudiants juifs :

- 84 % des répondants juifs ont déclaré que l'antisémitisme est un problème grave sur le campus.
- 95,7 % ont déclaré avoir vécu ou été témoins d'au moins un cas d'antisémitisme au cours des 12 mois ayant précédé le sondage.
- 70 % ont déclaré que leur université ne prend pas l'antisémitisme au sérieux, et 68 % ont déclaré que leur campus n'est pas un milieu sûr et inclusif pour les étudiants juifs.
- 72 % limitent ce qu'ils disent en classe au sujet de leur identité juive, et 57 % évitent de porter ou d'afficher des symboles juifs par crainte pour leur sécurité.
- 18 % des incidents mettaient en cause des membres du corps professoral, 7 % des auxiliaires d'enseignement et 7 % des administrateurs ou membres du personnel.
- 36 % ont rencontré du contenu de cours ou des discussions en classe qu'ils ont perçus comme antisémites ou biaisés, tandis que 34 % ont déclaré qu'un professeur avait

⁵ Ibidem

abordé les Juifs, le judaïsme, Israël ou le sionisme alors que ces sujets n'étaient pas liés au cours.

- 45 % ont rencontré souvent ou parfois la négation ou la distorsion de l'Holocauste, et 65 % y sont exposés au moins rarement.
- 81 % ont signalé un traitement haineux ou discriminatoire des sionistes sur le campus souvent ou à l'occasion ; 71 % ont signalé du vandalisme antisémite ; 54 % ont signalé de l'intimidation ou des menaces visant les Juifs ; et 22 % ont signalé de la violence physique visant les Juifs.
- 34 % ont identifié les espaces en ligne ou les médias sociaux comme lieux où les incidents se sont produits, 33 % les organisations étudiantes ou les événements sur le campus, 25 % les salles de classe ou amphithéâtres, 23 % les espaces hors campus à proximité, et 9 % les résidences étudiantes et logements étudiants.
- 33 % ont signalé l'incident qu'ils décrivaient. Parmi ceux qui l'ont signalé, 63 % étaient insatisfaits de la façon dont il a été traité, et 52 % de ceux qui ne l'ont pas signalé ont dit qu'ils ne pensaient pas qu'un signalement serait utile.⁶

Ces conclusions, issues du rapport commandé par le gouvernement fédéral lui-même, constituent la preuve évidente que le gouvernement libéral manque à ses obligations envers les Canadiens juifs, les enseignants juifs et les étudiants juifs, et qu'il doit faire bien davantage pour les protéger et garantir leur sécurité au sein de la société dans son ensemble, y compris dans les universités et sur les campus canadiens.

Enfin, les conservateurs tiennent également à souligner les contradictions entre certaines recommandations de ce rapport. Par exemple, les recommandations 18, 19 et 20 sont favorables à la DEI (diversité, équité et inclusion), ce qui contredit des recommandations antérieures visant à supprimer la DEI ou à limiter son application au sein du gouvernement fédéral et des organismes subventionnaires de la recherche.

Les lecteurs doivent savoir qu'il est inhabituel que les rapports des comités parlementaires contiennent de telles contradictions dans les recommandations publiées. Cependant, ces contradictions existent parce que le comité a adopté le rapport tel qu'il avait été rédigé, en convenant d'un commun accord de ne pas s'entendre sur ces recommandations contradictoires. Ce faisant, le comité a pu faire avancer le rapport tout en soutenant et en préservant la diversité des points de vue exprimés par les témoins tout au long de cette étude.

En guise de conclusion, les conservateurs tiennent à réitérer leur soutien au maintien de la diversité des opinions et des points de vue dans l'ensemble de la société canadienne, y compris au sein de la fonction publique fédérale, des établissements universitaires et des organismes de financement de la recherche.

Dans le milieu universitaire, la diversité des opinions et des points de vue renforce souvent la recherche et en améliore la qualité. Non seulement cela favorise l'émergence de nouvelles idées, mais cela permet également aux chercheurs et aux pairs évaluateurs d'examiner les

⁶ Gouvernement du Canada (5 août 2026) : L'antisémitisme sur les campus et l'expérience étudiante (ACEE). [LIEN](#)

thèses, les articles et les idées sous de multiples angles et perspectives. Cela permet de mettre au jour et de corriger d'éventuelles lacunes, omissions ou informations manquantes, des biais involontaires ou d'autres faiblesses dans les travaux. Lorsque ces faiblesses sont identifiées et corrigées, les travaux eux-mêmes s'en trouvent renforcés, ce qui se traduit par une recherche de meilleure qualité. C'est ce que méritent les Canadiens.

La qualité de la recherche baisse inévitablement si elle manque de diversité des points de vue. C'est là toute l'ironie de la « diversité » dans les politiques de DEI : bien que leurs partisans prétendent soutenir la diversité, dans la pratique, ces politiques risquent en réalité de réduire la diversité des opinions et des points de vue pris en compte et intégrés dans les opportunités de recherche, en raison de leur nature exclusive. Cela nuit à l'ensemble de l'écosystème de la recherche, et la situation ne fera qu'empirer avec le temps si les tendances de mise en œuvre des politiques de DEI ne sont pas gelées, revues à la baisse ou purement et simplement abrogées.

Pour ces raisons, les conservateurs soutiennent l'abrogation des politiques de DEI au sein de nos institutions fédérales et universitaires et leur remplacement par une administration et un environnement universitaire favorisant l'égalité des chances pour tous, où les meilleurs candidats sont sélectionnés, recrutés et récompensés en fonction de leur mérite individuel, et non de leur identité individuelle.

C'est ainsi que le Canada doit poursuivre et atteindre l'excellence en matière de recherche.

Opinion dissidente du Bloc Québécois

Le Bloc Québécois tient à remercier le personnel de la Bibliothèque du Parlement, les greffiers ainsi que les interprètes pour tout le travail effectué dans le cadre de cette étude. Il tient également à saluer l'apport essentiel des témoins pour leurs présentations éclairantes.

La présente opinion dissidente vise à ajouter des précisions et des recommandations supplémentaires émises tant par les témoins au cours de leurs témoignages que par les dépôts des mémoires.

Mais avant d'entrer dans le détail du rapport, le Bloc Québécois tient à rappeler que la recherche universitaire fait partie intégrante du système d'éducation où elle s'effectue. Or, l'éducation ne relève en aucune façon du gouvernement fédéral.

En réalité, jamais le Québec, nation minoritaire, n'aurait accepté d'intégrer la fédération canadienne s'il n'avait pas obtenu cette juridiction exclusive en matière d'éducation. Et pour cause : aucun peuple n'accepterait que le peuple voisin, aussi amical soit-il, ne contrôle l'éducation de ses citoyens où n'oriente le sujet des recherches qu'ils décident d'entreprendre. Ce principe, central dans le pacte fédéral tel qu'il était entendu à l'origine, se trouve sérieusement affaibli aujourd'hui.

Pour cette raison, le Bloc Québécois remet en cause la légitimité même du financement fédéral direct de la recherche universitaire au Québec. Selon nous, les enveloppes qui y sont consacrées devraient être transférées au gouvernement québécois, qui pourrait les intégrer dans ses propres programmes de financement de la recherche et ses propres conseils subventionnaires. Or, même si cette position est conforme aux revendications traditionnelles du Québec depuis plus d'un demi-siècle et au droit de notre peuple à l'autodétermination, elle n'a jamais reçu d'écoute à Ottawa.

Aussi, d'ici à ce que cette question se règle, soit par une entente intergouvernementale, soit par l'indépendance du Québec, nous insistons pour que les critères fédéraux en matière de financement de la recherche soient plus respectueux du Québec et de sa communauté scientifique. D'où cette opinion dissidente.

Malgré une participation importante, nous estimons que les recommandations formulées dans le rapport actuel ne suffisent pas à représenter l'ensemble des attentes et des préoccupations exprimées par la communauté scientifique et universitaire, et que plusieurs opinions énoncées par les personnes participantes à cette étude ne sont pas entièrement représentées.

À cet égard, nous souhaitons rappeler, en complément de ce qui est déjà inclus dans le rapport des membres du comité, ces éléments soulignés par les témoins lors des séances d'étude qui reflètent les positions du Bloc Québécois à l'égard de l'impact que

les différents critères d'attribution du financement fédéral ont sur l'excellence de la recherche au Canada.

Le Bloc Québécois reconnaît l'importance de réfléchir aux critères d'attribution du financement fédéral de la recherche afin d'assurer un système qui favorise l'excellence, l'équité et l'innovation. Toutefois, il estime que le rapport final adopté par le Comité ne rend pas pleinement compte de plusieurs préoccupations soulevées au cours de l'étude, particulièrement en ce qui concerne la concentration du financement, la reconnaissance de la diversité des formes d'excellence, la prise en compte de la réalité francophone et les effets potentiellement contre-productifs de certains mécanismes actuellement privilégiés.

Concentration des ressources

Tout d'abord, le Bloc Québécois constate que la concentration des ressources dans un nombre limité d'institutions, de chercheurs ou de modèles de recherche risque de nuire à la vitalité scientifique globale. Plusieurs témoins ont souligné que les mécanismes actuels tendent à reproduire les succès passés et à favoriser les établissements disposant déjà d'importantes infrastructures et de réseaux établis. Le Réseau de l'Université du Québec a notamment démontré que la part du financement fédéral obtenue par ses établissements demeure nettement inférieure à leur poids réel dans le corps professoral canadien. Ces constats suggèrent que le système ne reconnaît pas toujours adéquatement l'excellence sous ses diverses formes, notamment lorsque celle-ci s'exprime par des retombées sociales, économiques, culturelles ou territoriales.

Répartition des fonds de recherche

Le Bloc Québécois partage également l'avis de plusieurs témoins selon lequel une répartition plus large des fonds de recherche permettrait d'accroître le potentiel d'innovation du Canada. Des intervenants ont rappelé que la découverte scientifique comporte une part importante d'imprévisibilité et que la concentration excessive des ressources auprès d'un nombre restreint de chercheurs entraîne des rendements décroissants. Une diversification du financement, notamment par l'établissement d'enveloppes destinées à la recherche interdisciplinaire et à des établissements de tailles variées, contribuerait à élargir la base de talents soutenus et à renforcer la capacité d'innovation du pays.

Équité dans le financement de la recherche

Par ailleurs, le Bloc Québécois estime que les discussions sur l'équité dans le financement de la recherche doivent tenir davantage compte des inégalités socio-économiques. Plusieurs témoins ont souligné que l'origine sociale demeure l'un des principaux facteurs influençant l'accès aux études supérieures et à la recherche. À cet égard, le comité aurait bénéficié d'une réflexion plus approfondie sur les obstacles

économiques qui limitent l'accès aux carrières scientifiques, notamment dans un contexte où de nombreux étudiants aux cycles supérieurs vivent sous le seuil de la pauvreté malgré leur contribution essentielle à l'avancement des connaissances.

Mécanismes d'évaluation de la recherche

Le Bloc Québécois considère également que les mécanismes d'évaluation de la recherche doivent évoluer afin de mieux reconnaître les impacts concrets des travaux financés. Les indicateurs bibliométriques traditionnels, bien qu'utiles, ne sauraient constituer les seuls marqueurs d'excellence. Plusieurs mémoires et témoignages ont démontré que ces critères tendent à favoriser les réseaux déjà bien établis, les grandes universités et la publication en anglais. Le Bloc Québécois estime qu'une véritable modernisation de l'évaluation scientifique devrait accorder une importance comparable aux retombées sociales, économiques, culturelles et territoriales des projets de recherche. Le réseau Université du Québec a également proposé de « opérationnaliser les principes de DORA en donnant une instruction plus ciblée aux comités de pairs : l'impact sur le milieu (social, économique, culturel) et la pertinence territoriale doivent être considérés avec le même poids que le rayonnement international traditionnel.

Recherche en français

Le Bloc Québécois constate avec inquiétude les écarts persistants entre les demandes soumises en français et celles soumises en anglais, tant en matière de taux de succès que de volume de financement. Les données présentées au Comité par l'École de technologie supérieur de Montréal montrent une diminution importante de la part des financements fédéraux accordés aux établissements francophones ainsi qu'une perception répandue chez plusieurs chercheurs selon laquelle les demandes rédigées en anglais bénéficient d'un avantage structurel. À l'échelle du pays, seulement 400 demandes ont été soumises en français, contre 13 000 en anglais. Ces chiffres révèlent que de nombreux chercheurs francophones choisissent de rédiger leurs demandes en anglais, notamment car ils perçoivent une meilleure probabilité de succès, ce que les statistiques tendent à démontrer. Cette situation contribue à fragiliser la recherche en français et risque d'accentuer les pressions poussant les chercheurs francophones à abandonner leur langue de travail.

Évaluation par les pairs francophones

Le Bloc Québécois est d'avis que le rapport final n'accorde pas toute l'attention requise aux enjeux linguistiques propres à la recherche scientifique au Canada. Les difficultés associées à l'évaluation des demandes en français, la disponibilité limitée d'experts capables d'évaluer certains projets dans cette langue ainsi que le coût supplémentaire imposé aux chercheurs contraints de traduire ou d'adapter leurs travaux constituent des obstacles réels qui méritent des mesures correctrices plus ambitieuses. Ce manque de connaissance a des conséquences, puisque selon Martin normand, « les chercheurs

recevaient des rapports d'évaluation dans lesquels on leur faisait des suggestions complètement farfelues, ou encore des suggestions qui étaient déjà dans les demandes de subvention.

Évaluation des politiques et des critères de financement

Le Comité constate également qu'il ne suffit pas d'établir des critères et des objectifs en matière de financement de la recherche. Encore faut-il être en mesure d'en mesurer les effets réels. Plusieurs politiques poursuivent des objectifs légitimes, mais leur efficacité et leurs conséquences sur la répartition du financement doivent pouvoir être évaluées à partir de données probantes. Cette évaluation devrait notamment permettre de déterminer si les critères utilisés produisent les résultats recherchés ou s'ils entraînent des effets non souhaités sur certaines disciplines, certains établissements ou certaines communautés de recherche.

Gouvernance et accès aux données des trois conseils

Le Comité constate également une absence d'uniformité dans les pratiques des trois organismes subventionnaires en matière d'accès aux données à des fins de recherche. Alors que des chercheurs ont pu obtenir du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) des données permettant d'étudier la répartition du financement, des données comparables n'ont pu être obtenues du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Cette situation limite la possibilité d'étudier de manière cohérente l'ensemble du système fédéral de financement de la recherche et d'en mesurer les effets. L'accès à ces données doit respecter les exigences les plus élevées en matière d'éthique, de confidentialité et de protection des renseignements personnels. Ces exigences ne devraient toutefois pas empêcher la réalisation de travaux scientifiques légitimes lorsque les données peuvent être rendues accessibles dans un environnement sécurisé et dans le cadre de projets de recherche dûment autorisés.

Effet cumulatif de la taille, de la langue et des avantages institutionnels

Le Bloc Québécois estime également que les différents facteurs susceptibles d'influencer la répartition du financement ne doivent pas être étudiés isolément. La taille d'un établissement, ses infrastructures de recherche, ses succès antérieurs dans les concours, les ressources dont disposent ses chercheurs pour préparer leurs demandes ainsi que la langue dans laquelle celles-ci sont présentées peuvent produire des effets cumulatifs.

Cette question est particulièrement importante pour le Québec et son réseau universitaire francophone. Les données présentées au Comité montrent des écarts importants dans la répartition du financement selon la taille des établissements et la

langue des demandes. Ces écarts ne permettent pas, à eux seuls, d'en déterminer les causes, mais ils justifient qu'elles soient étudiées rigoureusement plutôt que présumées.

Effet des critères basée sur les EDI

Sur la question de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, le Bloc Québécois estime que les témoignages entendus démontrent la nécessité d'une approche nuancée. Plusieurs intervenants ont rappelé l'importance de lutter contre les discriminations et les barrières systémiques qui limitent l'accès à la recherche. Toutefois, d'autres témoins ont soulevé des préoccupations quant à certains mécanismes susceptibles d'être perçus comme restrictifs, de créer de nouveaux effets d'exclusion ou encore d'alourdir inutilement les processus d'attribution du financement. Le témoin Dave Snow a ajouté que « la tendance des organismes subventionnaires à utiliser l'EDI a eu un effet net sur leur indépendance politique perçue et a renforcé l'impression qu'ils se sont eux aussi politisés » « La perception est que ces organismes ne financent pas la création de connaissances ou de nouvelles connaissances objectives, mais financent plutôt des projets idéologiques dans le cadre desquels les militants peuvent continuer de militer, mais ont accès à plus d'argent du gouvernement fédéral. Le Bloc Québécois considère qu'il est essentiel de distinguer les objectifs d'équité qu'il appuie, des outils mis en œuvre pour les atteindre, lesquels doivent faire l'objet d'une évaluation continue fondée sur des données probantes.

De façon plus générale, le Bloc Québécois retient des témoignages entendus que la confiance envers les organismes subventionnaires repose sur la transparence des processus, la diversité des perspectives représentées dans l'évaluation par les pairs, la rigueur méthodologique et la capacité du système à reconnaître différentes formes d'excellence. Les réformes envisagées ne pourront atteindre leurs objectifs que si elles s'accompagnent d'une attention particulière aux pratiques concrètes des comités d'évaluation, aux cultures disciplinaires et à la qualité de l'expertise mobilisée.

Enfin, le Bloc Québécois rappelle que le développement de la recherche au Québec et au Canada ne peut être dissocié de la réalité particulière du Québec, de son réseau universitaire et de la situation du français. Toute réforme des critères de financement devrait chercher à soutenir une plus grande diversité institutionnelle, disciplinaire, linguistique et territoriale. Le Bloc Québécois estime ainsi que le rapport final aurait dû accorder une place plus importante à la décentralisation du financement, à la valorisation de la recherche en français, à la reconnaissance des impacts sociétaux de la recherche ainsi qu'à la réduction des obstacles économiques qui freinent l'accès aux carrières scientifiques. À défaut d'aborder ces enjeux avec toute l'ampleur nécessaire, le rapport ne reflète qu'imparfaitement l'ensemble des préoccupations exprimées devant le Comité et les solutions proposées pour renforcer durablement l'excellence de la recherche au Canada.

Recommandations additionnelles au rapport :

Le Bloc Québécois croit que ces recommandations devraient être présentes dans le rapport du comité :

- **Recommandation 1** : Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et les Instituts de recherche en santé du Canada, soutiennent la recherche interdisciplinaire, en mettant en place des enveloppes de financement dédiées à des projets interdisciplinaires;
- **Recommandation 2** : Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et les Instituts de recherche en santé du Canada, soutiennent la recherche en français, en mettant en place des enveloppes de financement dédiées afin de favoriser la diversité institutionnelle et linguistique, de corriger les déséquilibres observés et contrer l'effet démontré de saturation de la productivité scientifique;
- **Recommandation 3** : Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, s'assurent d'avoir une diversité des points de vue dans leurs comités d'évaluation;
- **Recommandation 4** : Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, s'assurent que les comités d'évaluations soient systématiquement composés de personnes ayant une réelle compréhension du français lorsque les demandes étudiées sont faites dans cette langue;
- **Recommandation 5** : Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, retirent les critères d'EDI des plans de recrutement et d'intégration, et les remplacent par des lignes directrices institutionnelles auxquelles les projets devront se conformer, en y incluant des mesures d'évaluation et d'amélioration continues, et se concentrent sur les éléments propres aux projets ou aux programmes de recherche;
- **Recommandation 6** : Que le gouvernement du Canada adopte des mesures structurantes en amont afin de favoriser un accès équitable aux études supérieures et aux carrières en recherche pour les personnes issues de milieux défavorisés, plutôt que de se limiter à des interventions correctrices tardives;
- **Recommandation 7** : Que les organismes subventionnaires, à savoir le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada, orientent

leurs politiques de soutien en fonction des inégalités socioéconomiques, plutôt que selon des critères liés à la couleur de peau ou au genre;

- **Recommandation 8** : Que le gouvernement du Canada s'assure que les politiques et les critères utilisés dans l'attribution du financement fédéral de la recherche fassent l'objet d'une évaluation périodique de leurs effets et de leur efficacité, à partir d'indicateurs objectifs et mesurables, afin de déterminer s'ils atteignent les objectifs poursuivis et d'identifier leurs effets non souhaités;
- **Recommandation 9** : Que les trois organismes subventionnaires harmonisent leurs pratiques afin de permettre aux chercheurs qualifiés d'accéder, à des fins de recherche, aux données nécessaires à l'étude du système fédéral de financement, incluant les demandes financées et non financées, dans le respect des normes d'éthique, de confidentialité et de protection des renseignements personnels;
- **Recommandation 10** : Que les organismes subventionnaires évaluent les effets cumulatifs de leurs critères et mécanismes de financement sur la répartition des fonds entre les établissements, notamment en fonction de leur taille, de leurs capacités institutionnelles, de leurs succès antérieurs et de l'utilisation du français dans les demandes de financement, et qu'ils rendent publics les résultats de cette analyse.

Opinion dissidente du Bloc Québécois :

En plus des ajouts proposés, nous estimons qu'il est nécessaire de retirer les recommandations 14 ainsi que 18 à 20. Celles-ci vont à l'encontre de la majorité des opinions exprimées par les témoins et se trouvent en contradiction directe avec les recommandations 13 à 17.

Il importe de rappeler que les nombreux témoignages favorables à l'équité, à la diversité et à l'inclusion (EDI) s'inscrivent principalement dans une perspective liée aux projets de recherche eux-mêmes. Toutefois, comme nous l'avons mentionné précédemment, l'objectif de représentativité au sein des équipes de recherche ou des établissements universitaires ne devrait pas être confondu avec les objectifs propres à la recherche elle-même. Cette position est également appuyée par plusieurs témoins qui vont plus loin dans leur analyse et soutiennent que ces considérations ne relèvent pas à proprement parler de l'EDI. Selon eux, la prise en compte de populations diversifiées dans la conception et la réalisation de la recherche constitue avant tout une bonne pratique scientifique.

Dans ces circonstances, nous remettons en question le contenu des paragraphes 116 et 134 à 136 du présent rapport, ainsi que les recommandations 14, 18, 19 et 20 qui en découlent. Ces passages s'écartent non seulement des témoignages critiques à l'égard

de l'EDI, mais également de ceux qui lui étaient favorables, en ne reflétant pas fidèlement les nuances et les distinctions exprimées par les témoins entendus par le Comité.

Conclusion :

Finalement, le Bloc Québécois tient à rappeler que la recherche en français ne devrait pas être une énième catégorie au sein des politiques d'EDI du gouvernement fédéral. Au cours des dernières années, l'écosystème scientifique francophone et québécois a fait de nombreuses demandes à Ottawa, qui fait la sourde oreille face à leurs revendications. Nous souhaitons que ces doléances soient entendues, et que le fédéral agisse réellement, sans que des politiques dont les effets sur l'avancement scientifique n'ont pas été suffisamment évalués soient imposées. Nous rejetons donc toute proposition d'ajouter des quotas d'EDI francophones, et demandons au gouvernement de répondre aux préoccupations des chercheuses et chercheurs francophones.